



formation
international
prévention
représentation
solidarité
citoyenneté
jeunesse

CONTRIBUTION
PREMIERE ANNEE COMMUNE
AUX ETUDES DE SANTE

+ d'infos sur

www.fage.org

Sommaire

1. Historique de la PAES	PAGE 03
--------------------------	---------

2. Le questionnaire	PAGE 04
---------------------	---------

- Contexte
- Matériels et méthodes

3. Résultats et analyse	PAGE 05
-------------------------	---------

L'UFR et la PACES, ORGANISATION GENERALE

- Capacités d'accueil de l'UFR
- Places dérogatoires
- Accueil des étudiants
- Organisation des enseignements et du calendrier
- Supports pédagogiques
- Organisation géographique

TUTORATS ET PREPARATIONS PRIVEES

MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

VIE ETUDIANTE

- Logement
- Accès au restaurant universitaire
- Accès à la bibliothèque universitaire

Orientation et réorientation

- L'orientation des lycéens
- L'orientation des étudiants en PACES
- Les passerelles de réorientation

4. Conclusion	PAGE 21
---------------	---------

5. Nos propositions	PAGE 22
---------------------	---------

6. Glossaire	PAGE 24
--------------	---------

7. Contacts	PAGE 25
-------------	---------

8. Bibliographie	PAGE 25
------------------	---------

Annexe

1. Historique de la PACES.

La Première Année Commune des Études de Santé fait suite à une dizaine d'années de réflexion et plusieurs rapports tels que le rapport Debouzie en 2003, le rapport Thulliez en 2006 et le rapport Bach en 2008.

Cette idée d'année commune entre plusieurs filières de santé est la réponse donnée à plusieurs impératifs et besoins :

- l'intégration des formations de santé au Processus de Bologne et notamment au format LMD.
- l'amélioration des conditions d'études de la Première Année du Premier Cycle des Études Médicales, PCEM_I.
- faciliter les réorientations des étudiants en ex-PCEM_I et ex-PCEP_I et ainsi "éviter le gâchis humain"
- mutualiser certains enseignements entre les étudiants de formations de santé pour une meilleure coopération professionnelle.

Intégrant initialement dix-sept filières de santé, le projet s'est réduit petit à petit pour ne concerner en 2008 que les filières de maïeutique, de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

Dès la sortie du rapport Bach en février 2008, les fédérations mono-disciplinaires de santé de la FAGE : l'ANEMF, l'ANEPEF, l'ANESF, la FNEK et l'UNECD, représentant respectivement les étudiants en médecine, en pharmacie, en sage-femme, en kinésithérapie et en odontologie, émettent de larges réserves, malgré leur volonté de réforme.

Le rapport Couraud répond en septembre 2008 à un certain nombre d'interrogations mais les fédérations étudiantes sont unanimes, la "L₁ Santé", maintenant renommée "PACES" ne doit pas être appliquée à la rentrée 2009 mais reportée à septembre 2010. De plus, les étudiants en pharmacie, inquiets par un risque de perte en terme de qualité pédagogique demandent leur sortie de la réforme et se mobilisent.

La PACES devient réalité en décembre 2008 avec le vote par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi « portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants », présentée par le député Domergue. Lors de son passage au Sénat, de nombreux amendements sont déposés. La FAGE et ses fédérations ont appelé à

une mobilisation unitaire des étudiants notamment sur la question de la PACES au début du mois de février 2009. Le ministère consent alors à un report de la mise en place de la réforme d'un an. Ce report est voté par le Sénat et en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale le 22 juin. Seules les universités Bordeaux-II et Grenoble-I anticipent la réforme et l'appliqueront en 2009. La PACES est alors totalement effective en 2010 dans les trente-huit universités concernées.

2. Le questionnaire

2.1. Contexte

Nous avons souhaité évaluer la mise en place de la PACES afin d'en faire ressortir les points positifs et négatifs. Ce travail nous a paru indispensable pour faire des propositions pertinentes et légitimes dans le but d'améliorer les conditions d'études des étudiants en PACES et ce dès la rentrée 2011-2012.

Les Associations Nationales des Étudiants en Médecine (ANEMF), en Pharmacie (ANEPF), en Sage-Femme (ANESF), l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) et la Fédération Nationale des Étudiants en Kinesithérapie (FNEK), membres du réseau de la FAGE, ont souhaité travailler de concert sur cette analyse afin d'être forces de propositions.

2.2. Matériel et méthodes

Ce questionnaire, disponible en annexe, a été réalisé par les 5 fédérations monodisciplinaires de santé concernées, acteurs de terrain reconnus depuis de nombreuses années, réunies au sein du réseau de la FAGE.

Il est destiné à chacune des associations locales des filières maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie et a été rempli par des représentants étudiants de ces associations trop rarement en collaboration avec les administrations des UFR et des universités, celles-ci n'ayant pas toujours été enclines à les aider. Les résultats ont ensuite été analysés et synthétisés par les représentants étudiants nationaux de l'ANEMF, de l'ANEPF, de l'ANESF, de l'UNECD et de la FNEK.

Ainsi trouverez-vous l'analyse statistique du questionnaire en annexe. Elle permet d'avoir

une vision précise, claire et factuelle de la situation et des améliorations à apporter à la PACES.

Par ailleurs, un travail commun avec les ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est engagé, notamment au sein de la CPNES (Commission Pédagogique Nationale des Étudiants de Santé) afin d'approfondir le travail de suivi de cette réforme.

3. Résultats et analyse

3.1. L'UFR et la PACES, ORGANISATION GÉNÉRALE

Cette année, en France, 38 universités dispensent les enseignements et organisent les concours de la PACES :

- Université de la Méditerranée Aix-Marseille-II,
- Université de Picardie Jules Verne
- Université d'Angers
- Université d'Antilles-Guyane,
- Université de Franche-Comté
- Université de Bordeaux-II Victor Segalen
- Université de Bretagne Occidentale
- Université de Caen - Basse Normandie
- Université d'Auvergne Clermont-Ferrand-I
- Université de Corse Pascal Paoli
- Université de Bourgogne
- Université Grenoble-I Joseph Fourier
- Université de la Réunion
- Université Lille-II Droit et Santé
- Institut Catholique de Lille
- Université de Limoges
- Université Claude Bernard Lyon-I
- Université Montpellier-I
- Université Henri Poincaré Nancy-I
- Université de Nantes
- Université de Nice Sophia-Antipolis
- Université de Nouvelle-Calédonie
- Université de Poitiers

- Université de Polynésie française
- Université de Reims - Champagne-Ardenne
- Université Rennes-I
- Université de Rouen
- Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Université de Strasbourg
- Université Paul Sabatier Toulouse-III
- Université de Tours François Rabelais
- Université Paris Descartes
- Université Pierre et Marie Curie
- Université Paris Diderot
- Université Paris Sud II
- Université Paris Est Créteil
- Université Paris Nord 13
- Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

3.1.1. Capacités d'accueil de l'UFR

Cette année, il n'y a pas eu d'augmentation significative du nombre d'inscrits en PACES. L'appel d'air attendu n'a donc pas été effectif. Par conséquent, les problèmes de capacités d'accueil existent mais ils n'ont pas eu l'ampleur crainte. Le nombre d'inscrits pour la rentrée prochaine doit tout de même être suivi avec attention.

Les inscriptions en PACES ont soulevé de nombreux écueils tels que :

- Des problèmes de logement, conséquences d'une répartition tardive entre les différents sites pouvant exister sur une même UFR (Nancy, Strasbourg et Lyon par exemple). En effet, les étudiants en PACES tentent de trouver un logement le plus proche possible de leur lieu de formation. Or dans ces UFR-là, l'affectation à un site particulier ayant été précisé tardivement, les étudiants ont parfois trouvé un logement à une heure de transport de leur lieu de formation principal.
- Des étudiants hors académie ont été refusés, du fait du manque de place dans les amphithéâtres ou de la peur de cet appel d'air qui a conduit à de nouvelles mesures limitatives injustifiées (Strasbourg, Lyon 1 par exemple). En effet, il était prévu qu'il n'y ait pas de restriction plus importante qu'à l'habitude concernant les demandes des étudiants hors

académie voire même une extension de 2% par rapport aux 8% réglementaires.

- Nous avons également pu déplorer de nombreux problèmes logistiques. L'an prochain, des moyens techniques et logistiques adéquats devront être mis en place en amont par les administrations des UFR pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles. (Paris-V : 3 000 étudiants en un jour ; Clermont-Ferrand : panne informatique ; Paris-XI : inscription tardive avec parution tardive des listes d'affectation par le rectorat).

La crainte de voir augmenter de façon trop importante le nombre d'inscrits en première année avait poussé certains à imaginer une sélection dès l'entrée de la PACES. Force est de constater que cet argument n'en est plus un. Nous réaffirmons donc notre **attachement au libre accès à la PACES dans le cadre d'une politique globale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.**

3.1.2. Places dérogatoires

L'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé définit une mesure transitoire quant au nombre maximum d'étudiants autorisés à tripler la PACES. En effet, il est prévu que cette barre soit fixée à 10% pour les années universitaires 2010-2011 et 2011-2012 (8% avant la mise en place de la réforme). Ainsi, les étudiants ayant présenté deux PCEM₁ ou deux PCEP₁ ont une possibilité de s'inscrire à nouveau en PACES₃. De même, les étudiants actuellement en PACES et ayant déjà fait une année de PCEM₁ ou de PCEP₁ peuvent également bénéficier de cette ouverture du nombre de places dérogatoires. S'il semblerait que dans la majorité des universités les demandes de triplement n'atteignent pas ce quota, expliquant le faible nombre de demandes de places dérogatoires, **nous dénonçons l'attitude de certaines universités de refuser presque systématiquement ces demandes.** C'est le cas par exemple à Grenoble, Strasbourg, Rennes ou encore Nice, où le taux effectif de places dérogatoires accordées est nul ou quasiment nul.

3.1.3. Accueil des étudiants

Les étudiants en PACES n'ont malheureusement pas eu d'accueil⁴ dans toutes les UFR : seulement 83% l'ont mis en place. Or, lors de l'année d'instauration d'une nouvelle réforme, nous estimons que ces étudiants méritent une information claire et adaptée sur leurs années futures de formation ainsi que sur les divers débouchés de cette première année.

De plus, les associations étudiantes⁵ voulant mettre en place cette période d'accueil ont parfois

du le faire sans le soutien moral, logistique et humain de leur UFR ou, pire encore, se sont vues refuser la possibilité de le mettre en place. Cet élément est gage de vie étudiante, de confort et de bien-être des futurs premières années, déjà précipités dans une nouvelle année difficile et inconnue.

On peut donc s'interroger sur la pertinence de refuser la possibilité aux étudiants d'organiser l'accueil de ces étudiants, bénéfique pour les primo-entrants, connaissant la rupture que constitue l'entrée dans le monde universitaire. Les étudiants ont besoin d'accompagnement et d'informations pour faciliter cette arrivée dans l'Enseignement Supérieur. Cette année étant par ailleurs particulièrement éprouvante psychologiquement du fait d'un stress majeur et de la perspective d'un concours extrêmement sanctionnant, cela peut s'avérer délétère pour l'étudiant. **Nous prôtons donc un accompagnement le plus important et adapté possible.**

3.1.4. Organisation des enseignements et du calendrier

Nous avons pu constater dans certaines facultés un manque de places dans les amphithéâtres pour les cours magistraux (cf Annexe 1 - question 11). Heureusement, ces cas sont exceptionnels et les UFR ont pu s'adapter pour fournir des conditions de travail correctes aux étudiants.

Les effectifs n'ont globalement pas augmenté cette année, voire même diminué mais les UFR ont du et devront parfois s'adapter et prévoir l'afflux des étudiants (regroupant PCEM1 et PCEP1) sur un même site.

Concernant la vidéotransmission, des problèmes techniques ont été déplorés, mais ont été rapidement résolus. Nous saluons la réactivité des facultés et la mise en place de moyens humains et logistiques pour faire face à d'éventuels problèmes.

En plus de certaines capacités d'accueil insuffisantes dans les amphithéâtres pour les cours magistraux, surtout en début de semestre, nous constatons des difficultés manifestes dans le cadre des TD (Travaux Dirigés).

En effet, une condition *sine qua non* à cette réforme et demandée par toutes les associations étudiantes représentatives était et est encore aujourd'hui un maintien de la pédagogie. Or nous constatons à l'heure actuelle deux atteintes principales à cette demande : d'une part le

nombre d'heures de TD a diminué, voire pire, certains TD ont été supprimés ; d'autre part, les effectifs des groupes de TD ont souvent augmenté de façon significative. Des TD à 200 personnes sont-ils réellement ce que nous appelons des enseignements dirigés ? Force est de constater que si l'on souhaite conserver des effectifs de 35 étudiants, propices au maintien d'une pédagogie correcte, il existe un trop faible nombre de salles et d'enseignants. Pour rappel, les TD sont une forme d'enseignement qui permet d'appliquer les connaissances apprises durant les cours théoriques ou d'introduire de nouvelles notions. Les étudiants y travaillent individuellement sur des exercices d'application ou de découverte, en présence de l'enseignant, qui intervient pour aider et corriger les exercices. Les TD se font donc en groupes d'effectif réduit, pour que l'enseignant puisse aider individuellement les étudiants et adapter ses interventions à leurs difficultés. Par ailleurs, selon l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales (odontologiques, pharmaceutiques) : « la participation active de l'étudiant : afin de favoriser l'efficacité de la formation, il convient de privilégier, chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances à travers la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, de résolution de cas, de stages pour lesquels un contrôle des connaissances adapté est mis en place ».

Cette année doit, grâce notamment aux enseignements dirigés⁶ être le socle des années supérieures, pour que les étudiants sortent de la PACES avec une base de connaissances utiles. Celle-ci ne doit pas se cantonner à une pure année de sélection mais doit rester centrée sur l'étudiant et la pédagogie de la formation.

Nous rappelons également qu'une motion du CNESER du 19 janvier 2009 demandait au MESR d'apporter toutes les aides nécessaires à la mise en place de TD comme nous l'a évoqué François Couraud lors de la CPNES du 3 mai 2011. **Nous préconisons donc un quota minimum de 30% d'enseignements dirigés et la création de groupes de TD de 35 personnes maximum.**

De plus, nous constatons un problème de calendrier. En effet, pour que ces étudiants se réorientent à la fin du premier semestre, ils doivent passer le premier demi-concours en décembre ; ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités sondées. Un autre problème est le contenu du programme du premier semestre qui est bien trop chargé et le temps de révision souvent bien trop court. Cette problématique s'explique aussi par le manque d'harmonisation des calendriers de formations, ne permettant pas forcément des réorientations.

Nous préconisons donc **une révision du programme du premier semestre notamment un allègement de celui-ci pour que les étudiants puissent garder la possibilité de se réorienter en fin de premier semestre**, lors de l'annonce des résultats, avec donc un premier demi-concours en décembre. Ainsi, concernant les établissements pluridisciplinaires, le calendrier

de la PACES doit être en cohérence avec celui de l'établissement. Cela afin de limiter le gâchis humain en facilitant les réorientations et les passerelles : un des premiers objectifs de la PACES.

3.1.5. Supports pédagogiques

Les ENT (Environnements Numériques de Travail) se développent dans beaucoup d'universités mais les étudiants sont trop peu souvent informés et formés à l'utilisation de ces outils, notamment les étudiants de première année.

Nous souhaitons, que **tous les étudiants aient accès à une formation réalisée par du personnel compétent et formé en amont à ces ENT**, afin de permettre la meilleure utilisation possible par les étudiants; le temps inhérent à l'appréhension de l'outil numérique ne devant pas empiéter sur le temps de travail personnel concret.

De plus, dans un but d'égalité des chances et d'un accès à l'Enseignement supérieur et notamment aux études de Santé pour tous, nous prôtons un **développement du parc informatique des facultés**, jugé insuffisant par certains étudiants de différentes facultés.

En effet, tous les étudiants n'ont pas accès à un ordinateur personnel ou familial ; nous devons leur donner la possibilité de pouvoir utiliser facilement ces moyens pédagogiques d'enseignement. De plus, il peut être intéressant d'inciter les établissements à fournir gratuitement des ordinateurs portables grâce à des initiatives régionales (exemple de la région Centre) ou de l'établissement lui même (exemple de l'Université de Poitiers).

3.1.6. Organisation géographique

Dans certaines UFR, les étudiants en PACES sont divisés en plusieurs groupes. Certains ont cours le matin, d'autres l'après-midi. Les cours peuvent aussi avoir lieu sur des sites différents parfois éloignés l'un de l'autre.

Pour maintenir une équité maximale entre tous les étudiants, **nous demandons une rotation régulière et randomisée des groupes d'étudiants**.

Par exemple, un étudiant X doit avoir cours une semaine le matin, une semaine l'après-midi. En effet, le rythme n'est pas le même. Une étude faite sur l'UFR de Nancy a démontré que les étudiants ayant cours le matin réussissaient mieux.

3.2. TUTORAT ET PREPARATIONS PRIVEES

L'arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation du tutorat en premier cycle, consolidé le 13 décembre 2009, rend obligatoire la mise en place d'"un dispositif d'appui sous la forme de tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique". L'organisation de ce tutorat est, en fonction des universités, assurée soit par une association d'étudiants, soit par l'UFR elle-même.

Notre enquête, nous permet d'estimer à un tiers les tutorats placés entièrement ou en partie sous la responsabilité d'une UFR. Dans la plupart des cas, ce sont les associations étudiantes qui mettent en place ce service. Le type de collaboration avec les UFR et le corps enseignant semble très inégal.

Conjointement à la collaboration inter-filières, nous avons cherché à analyser le travail commun entre étudiants et enseignants. Dans 88% des tutorats, nous avons pu constater que ce soutien était effectif. Dans 42,3% cette collaboration est jugée bonne et correspond à des relectures et corrections de sujets réalisés par les tuteurs étudiants de la part des enseignants. Dans 38,5%, cette collaboration est très "enseignant dépendante". On constate donc que quand la volonté de l'équipe pédagogique est présente, la collaboration est bonne et particulièrement profitable aux étudiants de PACES. Notons, tout de même que ce soutien est variable entre les UFR mais aussi au sein des UFR selon les enseignants. Nous demandons **une position forte de la part des directeurs en faveur de la franche participation des enseignants à ce tutorat.**

Par ailleurs, les équipes de tuteurs ne sont, contrairement à ce que l'on pourrait espérer, que rarement composées d'étudiants issus de toutes les filières de la PACES. Moins d'un tiers des universités ayant répondu ont dans leur équipe de tuteurs des étudiants de médecine, pharmacie, dentaire, sage-femme et kinésithérapie. L'absence de certaines filières est parfois en lien avec l'éloignement trop important entre les sites de formation des PACES et des étudiants de kinésithérapie ou d'odontologie par exemple. Toutefois la principale cause reste l'incompatibilité des emplois du temps. Nous sommes **favorables à une intégration des étudiants de toutes les filières dans ces tutorats et donc à un aménagement des emplois du temps pour permettre à ceux-ci de pouvoir s'impliquer dans ce service à l'étudiant.** L'intervention de l'ensemble des filières accessibles par la PACES nous paraît particulièrement importante à double titre. D'abord, il s'agit d'une première étape dans le développement de la culture commune et de collaboration inter filières indispensable à la pratique de nos futures professions. Enfin, pour les étudiants en PACES, pouvoir être en contact avec des étudiants de filières différentes leur permet d'avoir un meilleur accès aux informations concernant les cursus des différentes filières ; ce qui est, à n'en pas douter, une réelle plus-value dans le processus

d'orientation active que nous défendons.

Quant à l'émergence de nouvelles entreprises d'entraînement au concours de la PACES, nous avons pu remarquer que seules 8 villes universitaires ont vu l'ouverture de nouvelles officines privées. La position des fédérations représentatives des étudiants en Santé reste la même face à ces boîtes privées, nous en déplorons l'ouverture ! Au-delà de créer une inégalité pédagogique et de creuser une inégalité sociale, elle est le témoin du manque criant de soutien aux tutorats des universités. Le prix exorbitant pratiqué par ces entreprises est un argument de plus pour défendre notre souhait de voir se développer les tutorats gratuits et de qualité au sein des universités dispensant les enseignements et organisant le concours de la PACES afin de lutter contre l'inégalité des chances et la sélection par l'argent.

3.3. MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

3.3.1. Système de choix des étudiants vers la filière souhaitée

Nous constatons que dans 69 % des UFR sondées, il y a un système de pré-choix informatique. Nous sommes favorables à ce pré-choix et encourageons celui-ci ainsi que son accompagnement par des informations claires et adaptées sur les différentes filières accessibles par ce concours.

Par ailleurs, nous constatons que le choix final se fait majoritairement soit par internet soit par amphithéâtre de garnison de façon assez équitable entre les UFR.

- Attractivité de la filière pharmaceutique

Notre questionnaire met en exergue l'aggravation d'un phénomène connu et observé depuis 2006 : le manque d'attractivité des études de pharmacie. Le constat est aujourd'hui alarmant.

Le manque de sélectivité dans certaines universités est particulièrement préoccupant. On voit cependant que ce problème ne concerne pas toutes les universités ! Ainsi Grenoble, Montpellier, Strasbourg et les universités parisiennes n'ont pas ces problèmes d'attractivité. Nous avons remarqué que cela était corrélé avec l'information faite sur l'orientation par les responsables pédagogiques de la PACES.

En plus des réflexions générales faites sur l'orientation dans d'autres points du présent document, deux propositions sont à étudier pour remédier à ce problème :

- **Enseigner l'UE 6 au premier semestre. Cela donne un aperçu des métiers de la pharmacie, métiers encore mal connus en dehors du pharmacien d'officine.**
- **Un renforcement de l'effort de communication sur les métiers de la pharmacie, en collaboration, notamment, avec l'ordre des pharmaciens doit être effectué.**
- La PACES, sélection pour les étudiants en kinésithérapie.

La PACES est le mode de sélection pour plus de deux tiers des instituts de formations en kinésithérapie et ce depuis de nombreuses années lors du PCEMI. Les résultats de l'enquête montrent de plus, à la question 40 notamment, une réelle attractivité pour la kinésithérapie - lorsqu'elle existe en pré-choix comme à Marseille avec plus de 30% des étudiants ayant choisi cette filière. L'intérêt d'une première année aux côtés des futurs étudiants en médecine a été démontré depuis 1992 via une évaluation du Ministère de la Santé. Cette sélection via la PACES est de plus plébiscitée par les étudiants en kinésithérapie face à l'hétérogénéité du mode d'accès aux études de kinésithérapie. Le manque de lisibilité pour accéder à cette filière est criant et une harmonisation nécessaire.

Aussi, faire de la kinésithérapie la cinquième filière de la PACES permettra une plus grande offre d'orientation et de fait, un taux de réussite plus important.

Au delà du rapport IGAS/IGAENR attendu depuis un an sur cette question, tous les arguments vont dans le sens de l'intégration de la filière kinésithérapie, que ce soit pour la PACES elle-même, pour la formation en kinésithérapie ou pour faciliter l'orientation des bacheliers.

L'intégration de la kinésithérapie devra se faire sous forme d'une cinquième filière à part entière avec une UE qui lui est propre et un concours spécifique comme on le retrouve à Bordeaux 2 par exemple.

3.4. VIE ÉTUDIANTE

3.4.1. Logement

La France souffre d'une manière globale d'un manque de logements étudiants. Si quelques efforts ont été faits ces dernières années et que de récentes annonces peuvent permettre d'en-

visager une évolution de la situation, la pénurie de logement sur la plupart des sites universitaires reste un état de fait à l'heure actuelle.

Sur cette problématique du logement, la PACES amène des besoins particuliers. Tout d'abord, parce qu'elle amène un nouveau flux d'étudiants sur certains sites, mais également parce que la PACES, de par les exigences de la formation nécessite une offre particulière, où la proximité avec les lieux de formation est primordiale. Ainsi, il faut notamment souligner **la nécessité d'avoir une offre sociale CROUS adaptée à ces besoins, afin de garantir une véritable égalité des chances en PACES, condition sine qua none à la démocratisation de la filière.**

Les politiques qui seront adoptées en terme de logements étudiants dans les années à venir devront donc prendre en compte ces particularités.

3.4.2. Accès au restaurant universitaire

Globalement satisfaisant, le temps d'accès au RU le plus proche s'échelonne entre 0 et 20 minutes. Par contre, le temps d'attente a augmenté à Grenoble, Paris-XIII, Paris-VI, Limoges, Paris-X, Rennes et Lyon suite à l'afflux d'étudiants en PACES sur un même site. Si des améliorations sont à noter dans certaines UFR, cela n'est malheureusement pas le cas partout. Il est urgent de mieux réguler les flux d'étudiants pendant la pause méridienne, cela dans le cadre du cahier des charges pour l'application du dixième mois de bourse qui prévoit une pause méridienne d'au moins une heure pour l'ensemble des étudiants.

Nous constatons que, pour les étudiants en PACES, le temps de pause varie d'une à deux heures dans la plupart des UFR. Or, en plus de certaines UFR qui laissent un temps de repas de midi inférieur à une heure, d'autres, dont les TD ont lieu l'après-midi sur un autre site, ne prennent pas en compte le temps de transport d'un lieu à l'autre dans le temps de pause méridienne. Les étudiants concernés doivent donc prendre leur repas dans les transports en commun (université François Rabelais à Tours, Université de Strasbourg par exemple). Ceux-ci n'ont donc malheureusement pas le temps suffisant pour se restaurer.

Nous demandons, par conséquent que, **temps de transport compris, tous les étudiants aient au minimum une heure de pause méridienne.** Par ailleurs, celui-ci doit s'adapter en plus du temps de transport au temps d'attente au restaurant universitaire.

Nous préconisons aussi, un **échelonnement des sorties de cours** afin de réguler l'afflux d'étudiants au restaurant universitaire et que le temps d'attente soit diminué. Le **dialogue et la coopération entre les différents acteurs, et notamment les différentes compo-**

santes de l'université doivent être efficaces pour rendre cela possible.

Du fait de l'augmentation de la fréquentation d'un site et donc d'un restaurant universitaire, nous prôtons une adaptation de la capacité d'accueil à ces flux d'étudiants. Nous saluons d'ores et déjà les initiatives des CROUS qui l'ont déjà envisagé et nous les encourageons à mettre leur réflexion en action au plus vite. Ces projets ont été pensés à Lyon, Rouen (refus de l'université qui a prévu les travaux pour 2015), Lille II, Paris-XI, Paris-V, Bordeaux, Paris-XIII et Grenoble. Certains ont même déjà commencé à contractualiser avec le CNOUS pour ces travaux, comme le CROUS de Lille pour l'extension du RU de l'EPI.

3.4.3. Accès BU

Les résultats montrent quelques restructurations effectives de certaines BU : Grenoble, Limoges, Angers, Bordeaux, Paris-V et Nantes. Et quelques autres seraient prévues : Tours, Paris-V (agrandissement), Paris-XI (déménagement en 2015 avec de nouveaux espaces prévus). Nous saluons les universités qui ont fait l'effort dès maintenant d'adapter le service à l'étudiant qu'est la bibliothèque universitaire. Cela s'inscrit dans un objectif d'amélioration de l'égalité des chances, dont l'accès aux services universitaires et à un environnement de travail favorable est une composante fondamentale. Cependant, nous constatons un nombre de places insuffisant dans les bibliothèques universitaires de la majeure partie des UFR.

Nous demandons donc :

- **L'extension des places de travail dans un environnement favorable pour les étudiants,**
- **L'extension des horaires d'ouverture** en favorisant pour ce faire les emplois étudiants, sans que cela nuise aux études en terme de quota horaire, comme ceci a été fait à l'Institut Catholique de Lille ou encore à Paris-XIII.

3.4.4. Accessibilité des lieux de formation

Dans une perspective de développement durable et pour garantir à tous les étudiants un accès facilité aux sites d'enseignements, **l'offre de transports en commun vers les campus doit être développée et attractive, tant en terme de réseau que de tarifs.** Par ailleurs, si dans de nombreux cas les moyens de transport entre les différents sites existent, le temps de trajet est souvent trop long. Au-delà, les questionnaires qui nous ont été retournés ont souligné un important problème de stationnement rendant parfois difficile l'accès aux sites d'enseignement. Nous demandons donc que l'offre de stationnement aux abords des UFR soit améliorée. Les politiques locales entreprises dans ce cadre là par les communautés d'agglomérations et les

communes doivent permettre un accès facile aux établissements. Il n'est ainsi pas normal pour un étudiant de devoir payer un stationnement journalier pour pouvoir aller en cours, faute de places et de politique étudiante cohérente.

3.5. ORIENTATION ET REORIENTATION

Nous distinguons l'orientation, correspondant au choix initial d'une filière par rapport à une autre, de la réorientation, nécessitant un changement d'orientation par rapport au premier choix envisagé par l'étudiant.

Ces deux phénomènes sont possibles pour chaque étudiant de PACES. Certains seront suffisamment bien classés pour continuer en Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et pour certaines universités Kinésithérapie, Ergothérapie voire Manipulateur en électroradiologie médicale. Pour ceux-là, l'enjeu est de choisir la bonne filière, c'est à dire celle qui leur permettra d'accéder à une vie professionnelle épanouissante. Pour d'autres, il s'agira de rebondir dans une filière initialement non-prévue. Pour ces derniers, l'enjeu premier est de dépasser le sentiment d'échec lié à l'impossibilité de suivre le premier choix. Dans les deux cas, une bonne information est primordiale. C'est le point de départ d'une orientation ou réorientation active et non subie donc efficace. Cette information doit être disponible pour les élèves du secondaire, particulièrement du lycée et être renforcée pour les étudiants en PACES dont une partie risque d'être confrontée à la réorientation.

3.5.1. L'orientation des lycéens :

Notre enquête met en évidence la grande implication des associations d'étudiants et des tutorats (associatifs ou institutionnels) dans l'information aux lycéens. On note trois grandes formes d'actions : l'accueil lors de journées portes ouvertes des universités, l'animation de stands dans les salons d'orientation (les plus connus étant ceux de l'étudiant et de studyrama) et le déplacement dans les lycées.

La question de l'orientation est prégnante et il convient de prendre en compte les cercles d'influence du futur étudiant. La famille est un vecteur important et l'information qu'elle reçoit est primordiale. Il convient donc d'améliorer l'information sur les carrières, les études et les chances de succès, particulièrement en première année.

Afin de parvenir à cette information, il faut **développer et améliorer l'information créée et générée par les acteurs de l'orientation**, notamment l'ONISEP.

Une fois ces éléments pris en compte, le **contact direct entre lycéens et étudiants est à privilégier et à encourager.**

La présence sur les salons d'orientation est majoritairement assurée par les associations et certains enseignants. Le plus souvent les étudiants sont présents sur le stand de l'université. Nous ne pouvons que saluer l'aspect positif de cette collaboration permettant aux futurs étudiants en PACES d'avoir une information et des réponses de qualité à leurs questions. La présence d'étudiants facilite l'identification et souvent permet des échanges plus sincères, celle de professeurs ou de personnels administratifs donne un crédit à cette information et l'officialise. Si l'accueil lors des journées portes ouvertes n'a pas fait l'objet de questions spécifiques, elle n'en n'est pas moins importante. Dans le cadre de ces actions, il semblerait que l'information soit le plus souvent dispensée par les UFR et l'accueil des lycéens et des familles assurée par les associations. Cette collaboration doit être développée dans le plus d'UFR possibles notamment en facilitant l'action des associations par les administrations (mise à disposition de salles, banalisation d'une après-midi de cours pour les étudiants participants, subvention pour des frais d'accueil...). Les déplacements dans les lycées offrent une opportunité d'information particulièrement pertinente en ce sens qu'elle est accessible à un plus grand nombre et diffusée dans un environnement connu du lycéen. L'expérience de nos associations semble montrer que la collaboration est moins franche sur ce type d'actions entre les étudiants et les UFR malgré son importance.

3.5.2. L'orientation des étudiants en PACES :

Malgré les enjeux de l'orientation, il semblerait d'après les réponses faites que 5 UFR sur 27 réponses- ne mettent pas en place de dispositif d'information, une se contente d'envoyer un mail et deux ne dispensent des renseignements que sur prise de rendez-vous avec le service d'orientation de l'université. A contrario, nous notons les initiatives volontaristes de certaines universités où cette information a fait l'objet d'un travail particulier comme l'UCBL 1 qui a ouvert un site d'information dédié à l'orientation en PACES. Dans certaines facultés, les associations étudiantes mettent en place des initiatives novatrices et pertinentes pour apporter cette information claire et personnalisée. Nous pouvons, par exemple, citer les "Forums des Métiers de la Santé", projet initié et coordonné par l'ANEMF, ou encore l'opération "Pharma c'est pour moi", projet conduit par l'ANEPF et l'ordre des pharmaciens. Dans les deux cas, le principe est d'apporter l'information aux étudiants de PACES au plus près de leurs lieux de travail. Plusieurs associations témoignent, par ailleurs, d'une difficulté de collaborer avec l'UFR ou l'université dans la mise en place de ces événements d'orientation. Nous tenons à réaffirmer notre attachement à travailler ensemble, étudiants et universitaires, sur ces questions. La complémentarité

des réponses que nous pouvons apporter à ce problème le nécessite. Nous demandons donc une aide, au minimum une attention bienveillante de nos UFR à l'égard de ces projets, particulièrement s'ils sont coordonnés par une association nationale.

3.5.3. Les Passerelles de réorientation.

Les mesures transitoires de la PACES n'obligent les universités à mettre en place les passerelles de réorientation qu'à partir de l'année 2012-2013. Nous sommes convaincus qu'il faut saisir cette période de transition pour prendre le temps de les installer de façon cohérente et d'en informer les futurs bénéficiaires potentiels. Ceci doit nous permettre d'éviter la précipitation obligeant systématiquement à corriger le tir à *posteriori*. Les dysfonctionnements du passé montrent que l'on ne fait que panser des mesures et des réformes qui auraient pu être correctement mises en place dès le départ.

Nous constatons qu'un certain nombre d'universités proposent déjà une importante offre de passerelles en fin de deuxième semestre. Il s'agit souvent de celles qui en proposaient déjà, avant la PACES.

La PACES a complexifié la problématique des passerelles de réorientation puisqu'elle prévoit une réorientation anticipée en fin de premier Semestre. A partir de 2012-2013, cette réorientation sera obligatoire pour les "jusqu'à 15 %" des étudiants de PACES les moins bien classés suite au concours du premier semestre.

En ce qui concerne cette réorientation anticipée, plusieurs situations sont possibles pour permettre aux étudiants de raccrocher un autre cursus dès janvier ou février. Ceci afin d'éviter l'obligation de perdre 6 mois avant de pouvoir reprendre leurs études. Certaines universités dédoublent les semestres d'une partie de leurs formations. A l'université Claude Bernard Lyon 1, par exemple, il est possible d'entrer en premier semestre de certaines filières en janvier. D'autres universités mettent en place un semestre de remise à niveau permettant de redonner les bases théoriques et méthodologiques aux étudiants pour qu'ils puissent à la rentrée universitaire suivante reprendre une première année de licence dans de bonnes conditions. Quelques universités proposent une entrée en deuxième semestre d'une autre filière proche en terme de connaissances théoriques, en mettant en place des équivalences de validation pour certaines UE (crédits ECTS). D'autres, en faible nombre, ont mis en place un système de rattrapage du premier semestre au cours du second semestre voire de la L2. Dans les faits, les étudiants se réorientant peuvent entrer en S2 de L1 d'une

autre filière et avoir validé en fin d'année universitaire suivante une L2. Cette solution est celle qui nous paraît la plus pertinente.

Nous souhaitons citer l'exemple de l'Université de Bretagne Occidentale qui a fait un effort remarquable pour proposer ce type de passerelles de réorientation dès la fin du premier semestre et vers un grand nombre de filières. Pour les autres universités, un important travail reste souvent à faire.

Nous saluons le travail réalisé à ce sujet par la CPU via la mise en place d'un groupe de travail et nous l'encourageons à continuer. Cependant, nous pensons qu'il faut aller plus vite et que les réflexions doivent être ouvertes le plus tôt possible dans chaque université avec l'ensemble des acteurs concernés y compris avec les élus étudiants des différents conseils de l'Université et des UFR.

Nous demandons **la réalisation d'un référentiel national des offres de passerelles**. Ce document n'aura pas de valeur obligatoire pour les universités mais sera un recueil général des différentes offres possibles que chaque UFR pourra adapter en fonction de ses possibilités locales. Nous y voyons principalement deux intérêts :

- Premièrement, un tel travail permettrait une meilleure lisibilité pour les étudiants.
- Ensuite, il permettrait aux universités de connaître ce qui se fait dans les autres universités et de s'en inspirer pour mettre en place, chez eux, un panel de possibilités de réorientations le plus exhaustif et le plus adapté possible aux étudiants de PACES.

Ce référentiel doit selon nous être finalisé pour la rentrée de septembre 2011 et se faire sous la responsabilité de la Conférence des Présidents d'Universités, institution la plus légitime et compétente pour mener à bien ce travail en collaboration avec les représentants étudiants.

Comme ébauche de ce travail, voici une liste non-exhaustive de passerelles les plus souvent mise en place en fin de deuxième semestre ou en réorientation anticipée en fin de premier semestre .

Vers une L2 STAPS :

La formation PACES en anatomie, physiologie, biologie et autres sciences de la vie permettrait de donner sans difficulté une équivalence pour une intégration en 2ème année de Licence STAPS.

Vers une L2 droit :

En ce qui concerne les passerelles de réorientation pour les “reçus collés”, par exemple vers les L2 Droit, s’il est important de noter que des compétences transversales sont développées par les étudiants de PACES, notamment sur la capacité d’appropriation des connaissances, les équivalences mises en place ne peuvent se réaliser sans dispositif d’accompagnement. Ainsi, il paraît fondamental qu’une remise à niveau soit effectuée sur les concepts fondamentaux de la discipline et sur la méthodologie de travail, afin de ne pas se couper de la cohérence pédagogique de la Licence. Cette remise à niveau peut prendre plusieurs formes et dépend du contexte d’accueil de chaque UFR :

- Séminaires tout au long de l’année de L2 ;
- Module de rattrapage des UE fondamentales en “accélééré”, avant le début du S3.

Ces dispositifs nécessitent des moyens en terme d’encadrement pédagogique, mais ils sont nécessaires si l’on souhaite que les reçus collés aient acquis l’ensemble des compétences fondamentales de la discipline, incontournables pour la poursuite en Licence et la spécialisation du bloc Master. Ainsi, il semble indispensable pour la réussite en L2 qu’une mise à niveau concernant les compétences fondamentales relatives à la filière de réorientation soit mise en place.

Ces dispositifs pourraient associer différentes formes au cours du semestre 3 :

- des semaines de mise à niveau intensives avant la rentrée ;
- des enseignements de soutien au début voire tout au long du semestre ;
- des séances de tutorat étudiant ;
- un suivi personnalisé par un enseignant référent et un étudiant de cycle supérieur.

Enfin, il faut encourager la mise en place d’une offre de formation en lien avec les motivations initiales des PACES. Sensibilisés aux questions de santé, il semblerait qu’un grand nombre de reçus-collés de PCEM1 qui réussissent en Licence de Droit, poursuivent en Master aux mentions et aux spécialités diverses, notamment :

- Droit de la Santé (UTIC, UPJV) ;
- Droit des risques sociaux et de santé (UBO) ;
- Droit médical et pharmaceutique (AM3) ;
- Droit privé et public de la santé (AM3) ;

- Droit de la santé en milieu du travail (Lille 2) ;
- Droit et Gestion de la santé (UMI) ;
- Droit et économie de l'entreprise médicale, pharmaceutique et dentaire (Ncy2)...

ou encore vers L2 Sciences et technologies (biologie, PCSTM...)

- Mais aussi une orientation vers des filières paramédicales :

Elle peut sembler évidente mais elle doit se faire avec beaucoup de précautions. En effet, elle ne peut être efficace qu'à la seule condition que l'étudiant ait réussi à établir un réel projet professionnel passant outre le sentiment d'échec qui peut exister lors d'une réorientation. La proximité qu'il entretiendra au cours de sa vie professionnelle avec des personnes ayant eu accès à la filière qu'il avait initialement choisie rend l'accompagnement de ces étudiants encore plus important.

Enfin, d'autres passerelles, de prime abord moins évidentes se mettent en place dans de plus en plus d'universités et nous semblent particulièrement intéressantes à étudier. A titre indicatif :

- IUT, particulièrement vers des DUT scientifiques ;
- école d'ingénieurs notamment dans le secteur de l'ingénierie de la santé ;
- licence Sciences humaines et sociales ;
- licence de Lettres et langues ;
- licence d'administration économique et sociale ;
- licence d'Économie et gestion ;
- licence en Sciences Politiques ;
- licence en Psychologie...

4. Conclusion

Suite à la première année de mise en place de la PACES, un certain nombre de dysfonctionnements sont mis en lumière par notre enquête. Force est de constater de plus que cette dernière explicite les réserves que nous avons émises dès 2008 et pour lesquelles nous demandons le report d'un an de la réforme.

Aujourd'hui après un an de PACES, nous pouvons avancer sur les améliorations nécessaires afin de faire de cette réforme une évolution positive pour les étudiants et leur formation. Cela doit se faire avec l'ensemble des acteurs, ministères, administrations des universités, UFR,

équipes pédagogiques et étudiants.

Ces propositions et remarques doivent enfin être prises en compte.

5. Nos propositions

- Des moyens techniques et logistiques adéquats devront être mis en place en amont des inscriptions par les administrations des UFR pour que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions possibles.
- Nous refusons les mesures limitatives injustifiées concernant les places dérogatoires étant donné que le nombre limite de ces possibilités de triplement est fixé à 10% maximum (mesure transitoire) pour les années universitaires 2010-2011 et 2011-2012.
- Nous demandons un accueil des étudiants entrant en PACES en bonne et due forme, accueil organisé par les UFR en COLLABORATION avec les associations étudiantes pour une information claire et adaptée sur leurs années futures de formation ainsi que sur les divers débouchés de cette première année.
- Les UFR doivent et devront s'adapter et prévoir l'afflux des étudiants (regroupant PCEM1 et PCEP1) sur un MÊME site.
- Nous préconisons un quota minimum fixé à 30% d'enseignements dirigés et la création de groupes d'ED de 35 personnes maximum pour maintenir une pédagogie certaine et que les étudiants sortent de la PACES avec une base de connaissances utiles.
- Nous souhaitons une révision du contenu du programme du premier semestre notamment un allègement de celui-ci pour que les étudiants puissent garder la possibilité de se réorienter en fin de premier semestre, dès la parution des résultats du premier demi-concours ayant eu lieu en décembre.
- Dans un but d'égalité des chances : nous demandons un accès à une formation aux ENT pour tous les étudiants, réalisée par du personnel compétent et formé en amont mais également un développement du parc informatique des établissements.
- Nous voulons l'intégration des étudiants de toutes les filières notamment les étudiants en maïeutique et en kinésithérapie dans ces tutorats et donc un aménagement des emplois du

temps pour permettre à ceux-ci de pouvoir s'impliquer dans ce service à l'étudiant.

- Nous demandons une position forte de la part des directeurs en faveur d'une franche participation des enseignants dans ce tutorat mais également un soutien de l'université.

- Nous souhaitons voir se développer les tutorats gratuits et de qualité grâce notamment au soutien des universités afin de lutter contre la sélection par l'argent et les inégalités sociales.

- Nous préconisons un pré choix informatisé pour le choix de la filière souhaitée par les étudiants pour le second semestre. Ceci favorisé par l'accompagnement de ceux-ci via des informations claires et adaptées sur les différentes filières accessibles par ce concours.

- Concernant la filière pharmacie : nous souhaitons que l'UE 6 soit enseignée au premier semestre et qu'un renforcement de l'effort de communication sur les métiers de cette filière en collaboration notamment avec l'ordre des pharmaciens soit entrepris.

- Concernant la filière kinésithérapie : nous demandons l'intégration des étudiants en kinésithérapie sous forme d'une cinquième filière à part entière avec une UE qui lui est propre et un concours spécifique. Ceci permettra de mettre fin au manque de lisibilité prégnant, d'offrir une meilleure offre d'orientation et d'augmenter le taux de réussite en PACES.

- Nous demandons une offre de logements plus importante en prenant en compte les spécificités de formation des étudiants en PACES et donc en favorisant la proximité des résidences universitaires vis à vis des sites de formations.

- Nous demandons, par conséquent que, temps de transport compris, tous les étudiants aient au minimum une heure de pause méridienne. Par ailleurs, celui-ci doit s'adapter en plus du temps de transport au temps d'attente au restaurant universitaire.

- Nous préconisons aussi, un échelonnement des sorties de cours afin que l'afflux d'étudiants au restaurant universitaire soit canalisé et que le temps d'attente soit diminué.

Le dialogue et la coopération entre les différents acteurs, et notamment les différentes composantes de l'université doivent être efficaces pour rendre cela possible.

- Nous demandons l'extension des places de travail dans un environnement favorable au travail pour les étudiants mais aussi l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires en favorisant pour se faire les emplois étudiants, sans que cela nuise aux études en

terme de volume horaire hebdomadaire.

- Dans une perspective de développement durable et pour garantir à tous les étudiants un accès facilité aux sites d'enseignements, l'offre de transports en commun vers les campus doit être développée et attractive, tant en terme de réseau que de tarifs. Nous demandons aussi que l'offre de stationnement aux abords des UFR soit améliorée. Ce travail doit être fait dans le cadre d'une coopération entre les établissements et les communautés d'agglomération car il s'agit de politique locale.

- Nous préconisons une orientation ou une réorientation active et non subie, efficace avec une information accessible pour tous les lycéens, étudiants en PACES mais également leurs familles. Nous voulons aussi le développement et l'amélioration de l'information créée et générée par les acteurs de l'orientation, l'ONISEP en tête.

Nous souhaitons enfin encourager et privilégier le contact direct entre lycéens/étudiants en PACES et étudiants des années supérieures.

N'oublions pas le développement de la collaboration entre les associations et les UFR pour l'orientation et la réorientation de ces étudiants en facilitant l'action des associations par les administrations (mise à disposition de salles, banalisation d'une après midi de cours pour les étudiants participants, subvention pour des frais d'accueil...).

- Concernant la réorientation, outre la favorisation de la diffusion de l'information sur les différentes passerelles; nous demandons la réalisation d'un référentiel national des offres de passerelles. Nous souhaitons également que les universités travaillent à la mise en place d'un panel le plus important possible d'offres de réorientation pour ses étudiants.

6. Glossaire

ANEMF : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France

ANESF : Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes

BU : Bibliothèque Universitaire

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche

CPU : Conférence des Présidents d'Université

CNOUS: Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

ENT : Environnement Numérique de Travail

FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes

FNEK : Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

FNSIP : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie

IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

L1 : Licence 1

LMD : Licence-Master-Doctorat

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

PACES : Première Année Commune aux Études de Santé

PCEM1 : Premier Cycle des Études Médicales, an 1

PCEP1 : Premier Cycle des Études Pharmaceutiques, an 1

PCSTM : Physique, Chimie, Sciences de la Terre, Mécanique

RU : Restaurant Universitaire

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

TD : Travaux Dirigés

UFR : Unité de Formation et de Recherche

UNECD: Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7. Contacts

ANEMF : Ingrid BASTIDE, Présidente - 06 77 66 94 78 - president@anemf.org

ANEPF : Florentin NORMAND, Président - 06 85 40 91 31 - president@anepf.org

ANESF : Pierre-Emmanuel ROSA, Président - 06 33 00 55 74 - president@anesf.com

FNEK : Amaury BRIDOUX, Président - 06 67 28 26 40 - president@fnek.fr

UNECD : Marc PIERROT, Président - 06 42 65 76 08 - president@unecd.com

FAGE : Philippe LOUP, Président - 06 86 63 41 44 - philippe.loup@fage.org

8. Bibliographie

Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé

Arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la validation du tutorat en premier cycle

Rapport Debouzie, 2003

Rapport Thulliez, 2006

Compte-rendu du groupe de travail de Novembre 2008, François Couraud

Rapport Bach, 2008

Forum des Métiers de la Santé ANEMF

Rapport Tutorat de l'ANEMF

Contribution Tutorat de l'ANEMF

Contribution ANEMF L1 Santé : Positions et propositions de l'ANEMF, 12 Novembre 2008

Contribution sur les problématiques liées à la mise en place de la L1 santé, réalisée par l'ANEMF, l'ANEPE, l'UNECD et l'ANESF, membres du réseau de la FAGE

Si vous souhaitez avoir accès à ces documents, n'hésitez pas à nous envoyer un mail.

9. Annexe

Questionnaire faisant un état des lieux de la mise en place de la PACES vierge.

formation
international
prévention

représentation

solidarité
citoyenneté
jeunesse



ANNEXE : SYNTHÈSE RÉSULTATS

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA MISE

EN PLACE DE LA PACES

A titre informatif, 27 villes ont répondu à ce questionnaire sur 38 Universités dans lesquelles se déroulent la PACES. Nous n'avons pas l'évaluation de la mise en place de la PACES pour les villes suivantes : Amiens, Brest, Clermont-Ferrand-I, Lyon-I (Est et Sus), Nantes, Paris VII et Saint Etienne.

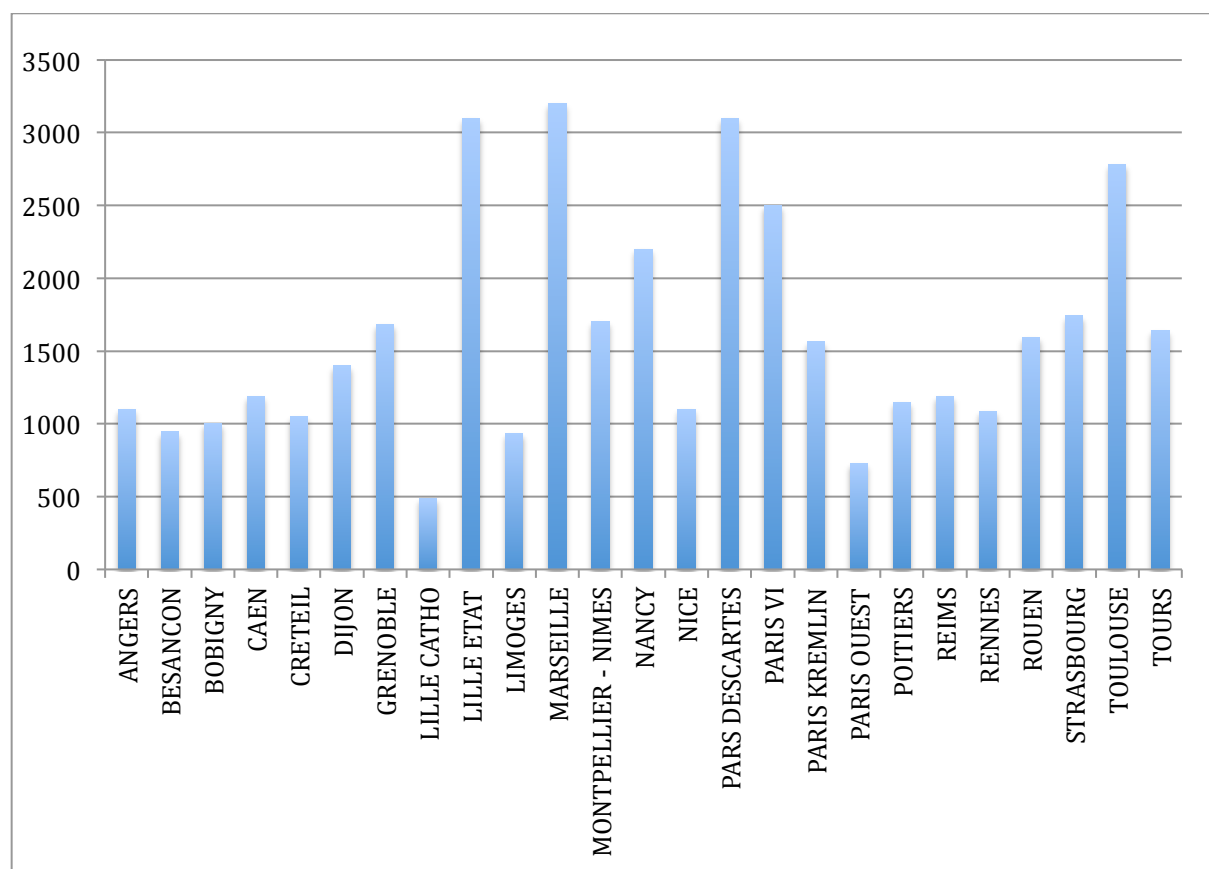
L'UFR et la PACES, organisation générale

Capacités d'accueil de l'UFR

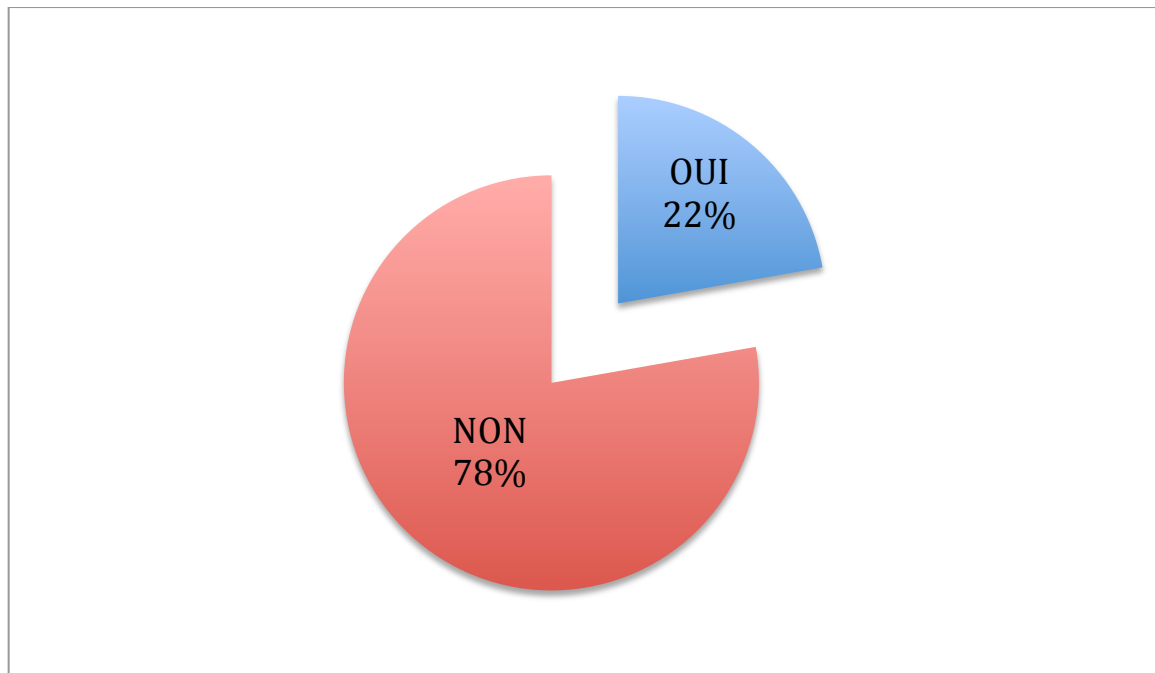
Question 1 : Combien d'étudiants l'UFR peut-elle accueillir au total ?

Données non exploitables.

Question 2 : Quel est le nombre d'étudiants inscrits définitivement en PACES ?



Question 3 : Des problèmes se sont-ils présentés lors de l'inscription des étudiants en PACES ?



Nous pouvons citer comme exemples de problèmes lors des inscriptions :

- l'université Paris-V où 3 000 étudiants ont dû s'inscrire en un jour, ce qui a obligé l'administration à ajouter une semaine d'inscriptions supplémentaire ;
- l'université d'Auvergne Clermont-Ferrand-I où une panne informatique a entraîné des difficultés lors des inscriptions ;
- l'université Paris-XI où l'inscription des étudiants en PACES fut tardive du fait de la parution tardive des listes d'affectation par le rectorat.

Question 4 : Comment l'UFR les a résolus ? Si non, quels sont les arguments évoqués pour ne pas les avoir résolus ?

Données non exploitables.

Les solutions apportées ne sont que des solutions transitoires d'urgence qui ne sont pas valables pour une amélioration sur le long terme des problèmes d'inscription et d'un afflux d'étudiants sur une période déterminée. Il faut prévoir en amont une meilleure gestion administrative, logistique...

Places dérogatoires

Question 5 : Combien de places dérogatoires (paramédicaux, étrangers...) étaient prévues par l'UFR ?

Données non exploitables.

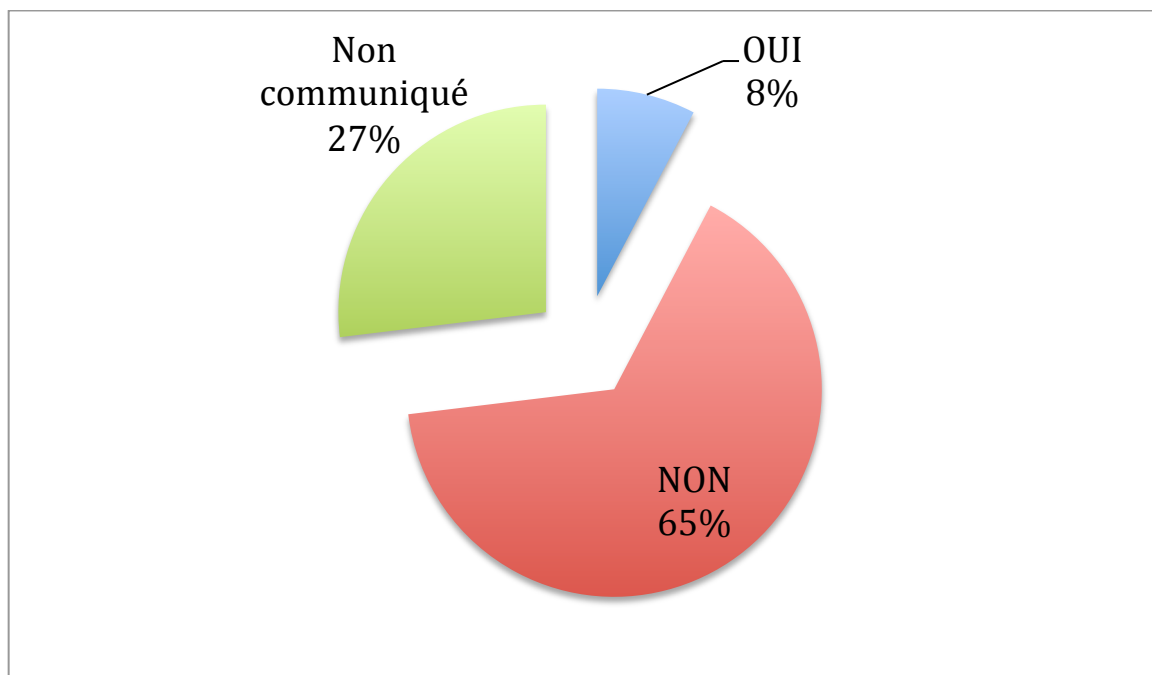
Question 6 : Combien de dérogations ont été effectivement déposées ?

Données non exploitables.

Question 7 : Combien ont été admises ?

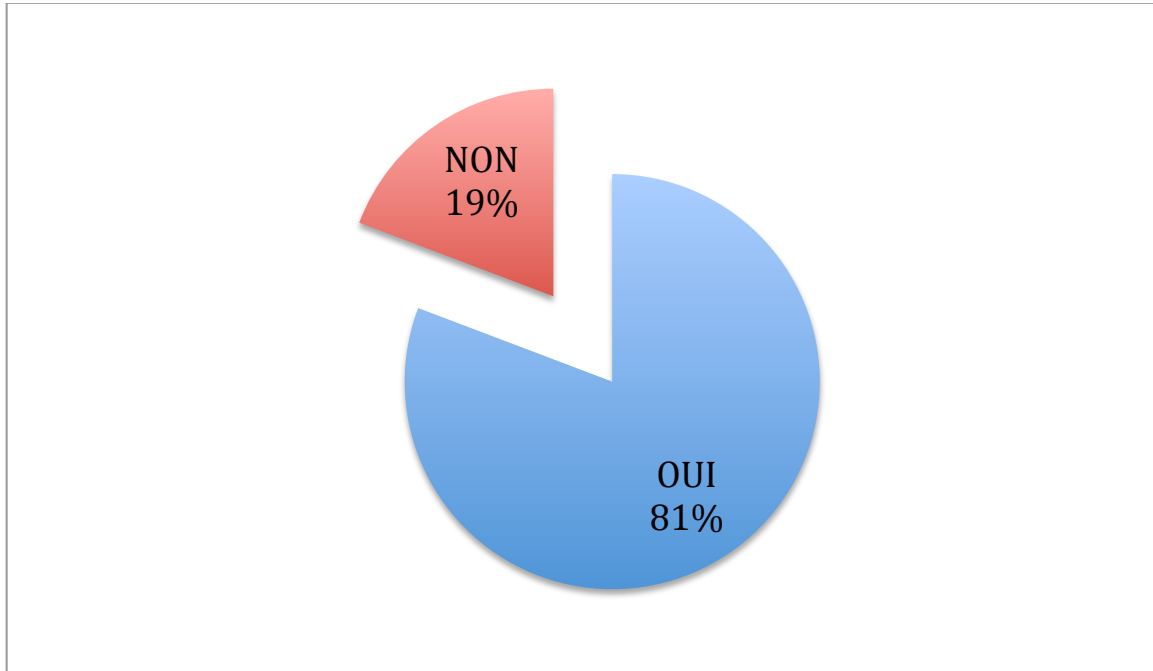
Données non exploitables.

Question 8 : Des problèmes se sont-ils présentés au niveau des demandes de dérogations pour les étudiants ayant échoué deux fois à une PCEM1 ou à une PCEP1 ? Si oui, quels sont-ils ?

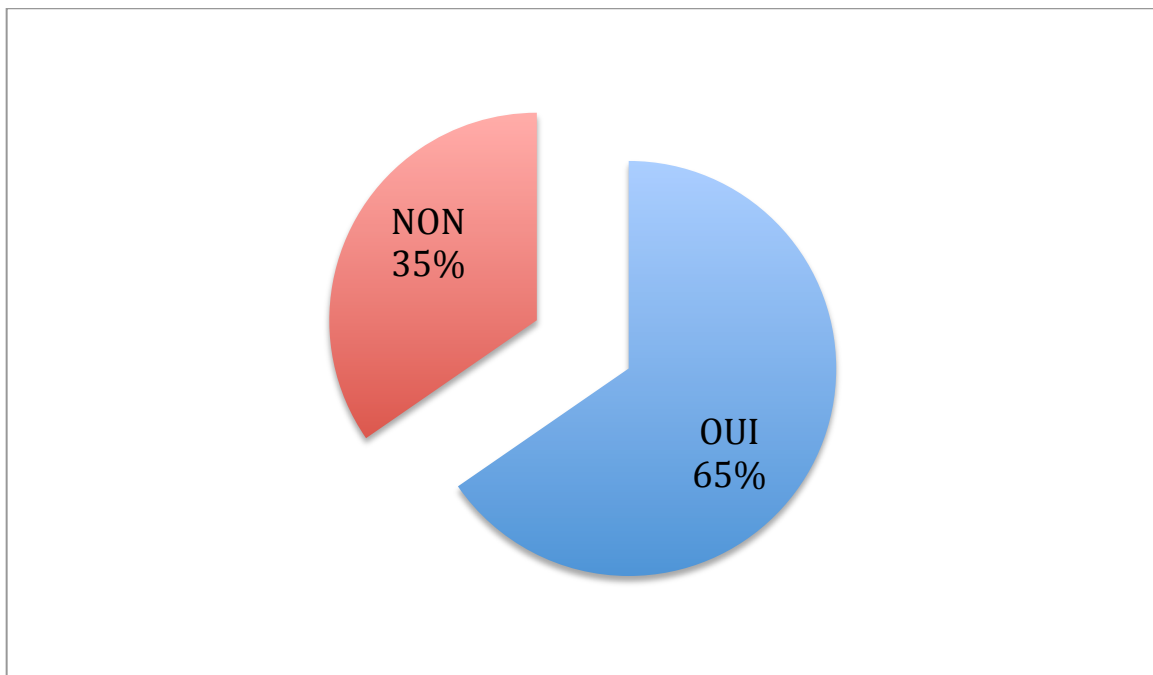


Accueil des étudiants

Question 9 : L'UFR a-t-elle mis en place un accueil des étudiants en PACES (semaine de pré-rentrée, visite des locaux de l'université...) ?

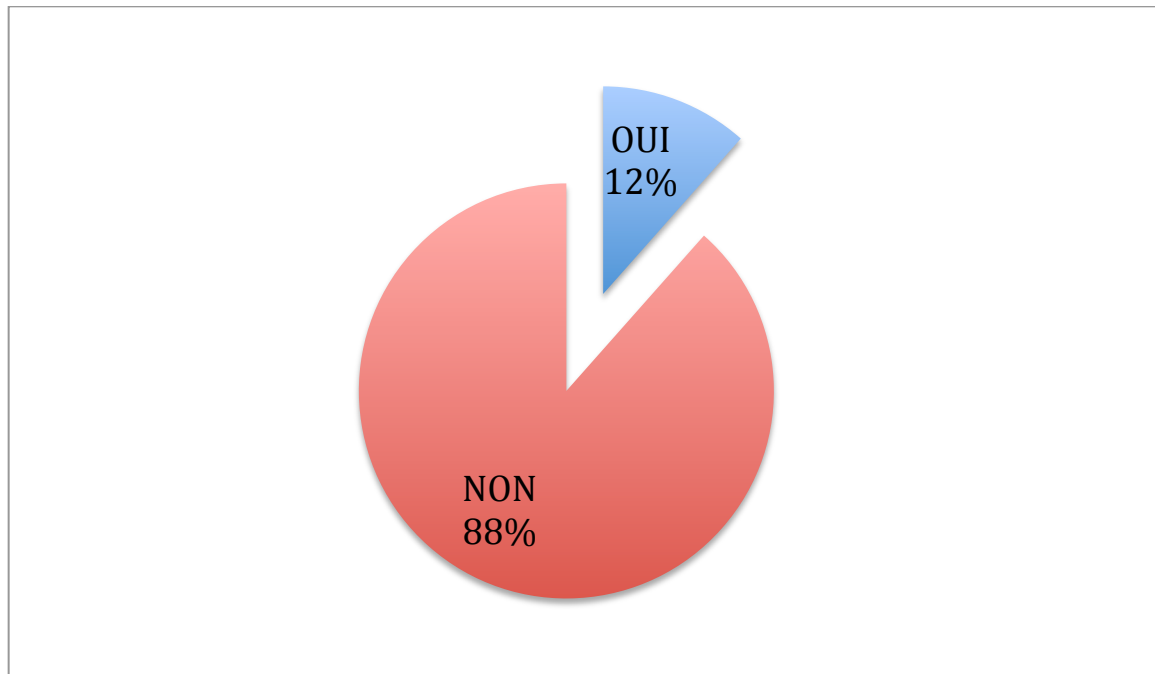


Question 10 : Votre association était-elle impliquée dans cet accueil à la demande de l'UFR ? Si oui, précisez à quel moment ? Si non, en avez-vous pris l'initiative ?



Organisation des enseignements

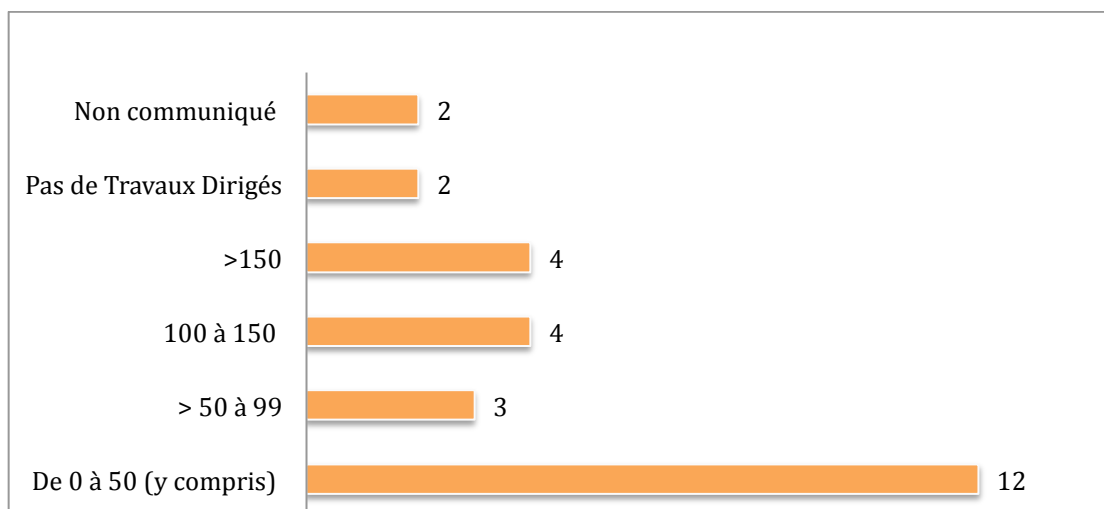
Question 11 : Y a-t-il un manque de places dans les amphithéâtres ?



Le manque de places est présent dans 12% des UFR sondés notamment à :

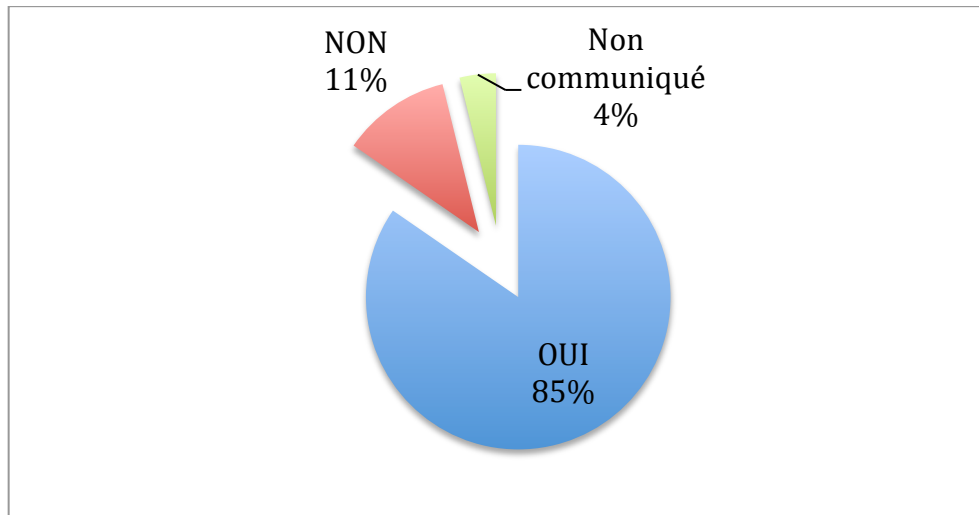
- Nice où il manque 300 places
- Paris XII où il a manqué 50 places en début d'année
- Tours où il manque 600 places ce qui a conduit à un déplacement des années supérieures.

Question 12 : Combien d'étudiants participent en même temps à une même séance de TP / ED ?



Nous constatons donc que moins de la moitié des UFR soit 46 % effectuent des enseignements dirigés à moins de 50 personnes donc dans des conditions favorables à une meilleure pédagogie et donc un meilleur apprentissage.

Question 13 : L'UFR dispose-t-elle de suffisamment de salles pour ces TD / ED ?

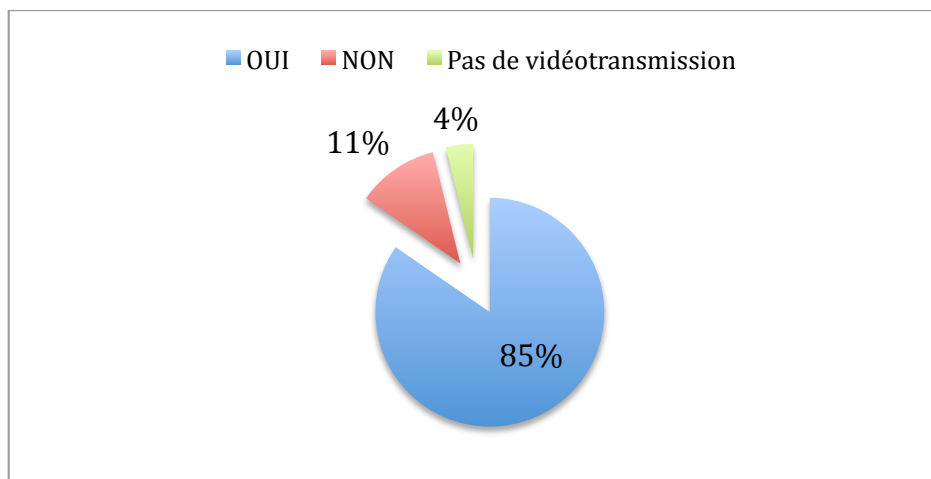


L'analyse de ces données est difficile puisque certaines des réponses sont positives alors que le nombre d'étudiants par séance est parfois très important (*cf question 12*).

Question 14 : Les prévisions ont-elles été respectées ?

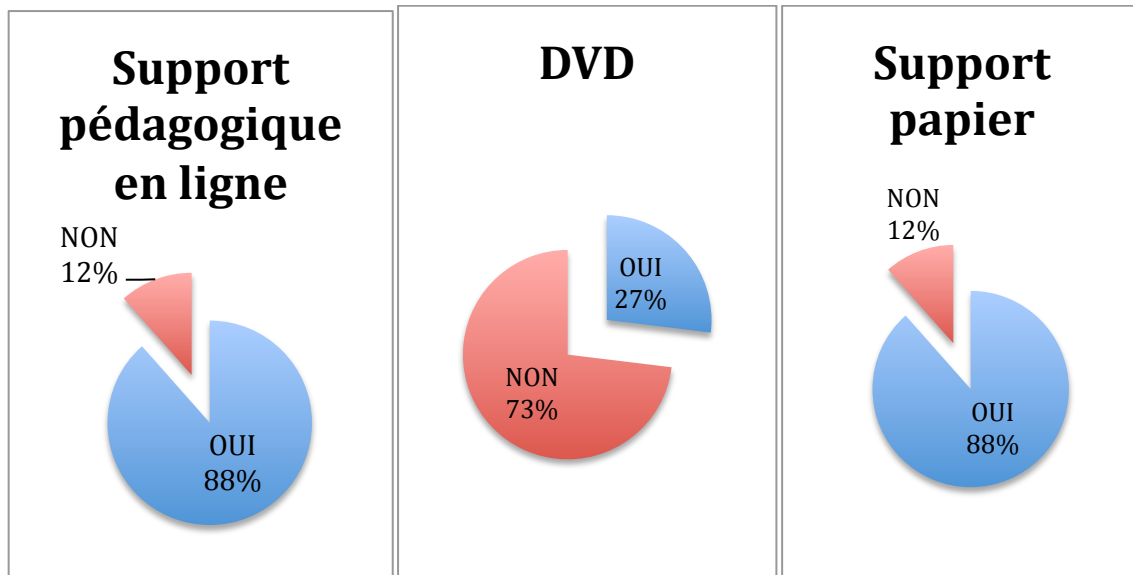
24 villes sur 27 ayant retourné le questionnaire ont répondu que ces prévisions ont été respectées.

Question 15 : La vidéotransmission fonctionne-t-elle de façon convenable ? Si non, quels problèmes rencontrez-vous liés à ce système et quelles en sont les conséquences ?

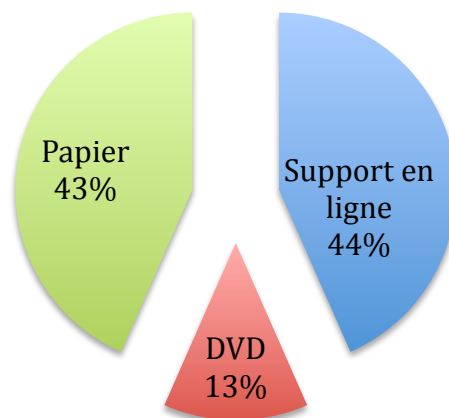


Supports pédagogiques

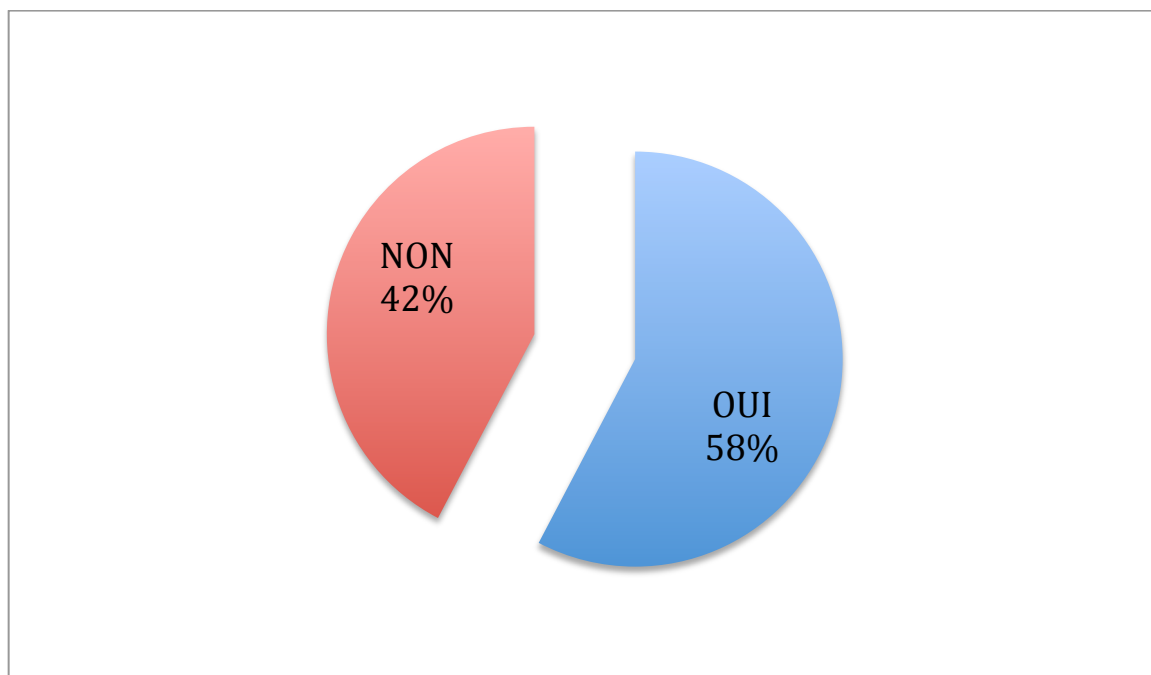
Questions 16, 17 et 18 : Avez-vous un support pédagogique en ligne ? Utilisez-vous les DVD comme support pédagogique ? Utilisez-vous des documents papiers (polycopiés...) comme support pédagogique ?



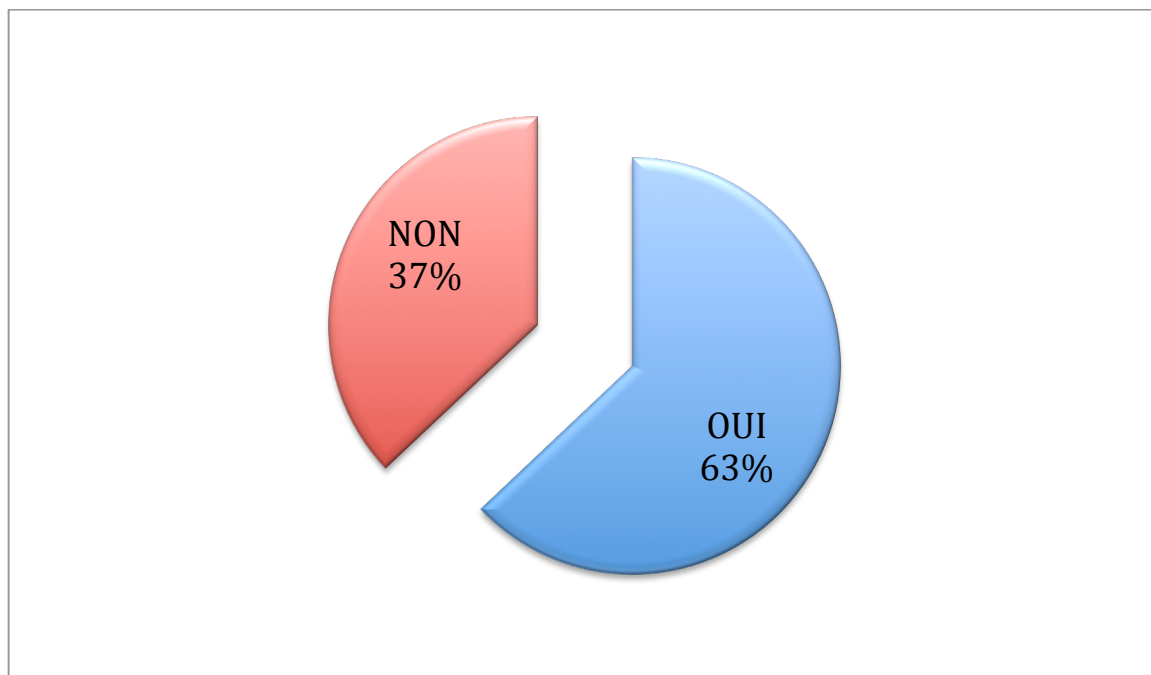
Synthèse supports pédagogiques



Question 19 : Les nouveaux étudiants sont-ils formés à utiliser les ENT (Environnement Numérique de Travail) ? Si oui, quand, par qui, comment ?



Question 20 : Le parc informatique est-il suffisant ?



Organisation du calendrier

Question 21 : Combien de semaines dure chaque semestre ?

Les deux semestres ont une durée moyenne de 14 semaines.

Le premier semestre a une durée variable de 11 à 20 semaines ; le deuxième semestre, lui de 12 à 21 semaines.

Question 22 : Comment sont répartis les cours magistraux et les enseignements dirigés ? (Volume horaire par semaine pour chaque semestre)

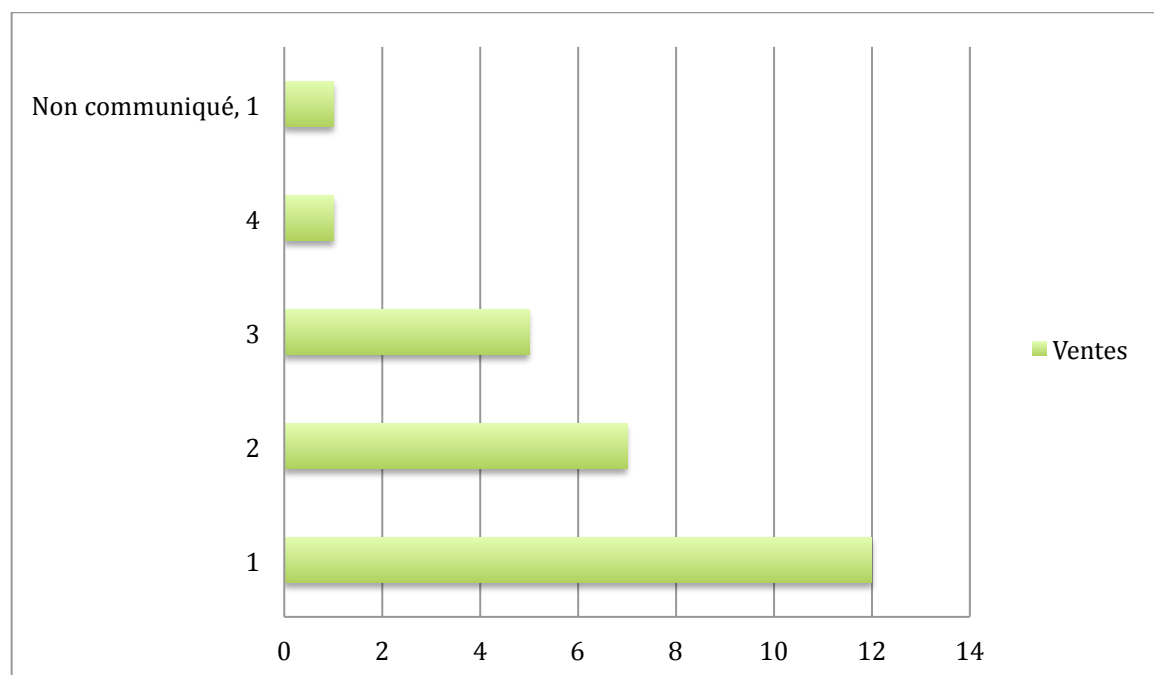
Données détaillées non exploitables mais nous constatons un nombre variable d'heures de cours magistraux de 10h à 24h par semaine tandis que cela va de 0 à 13h par semaine pour les enseignements dirigés.

Organisation géographique

Question 23 : Nombre de site(s) géographique(s) et répartition des étudiants par site (toutes promotions confondues).

Données non exploitables.

Question 24 : Combien avez-vous de sites pour les étudiants en PACES sur votre ville ?



Question 25 : Combien y a-t-il d'étudiants en PACES sur chaque site ?

Pour la majorité des UFR, tous les étudiants sont sur le même site. S'il y a plusieurs UFR, comme pour Toulouse, les étudiants sont répartis assez équitablement mais prenant tout de même en compte les capacités d'accueil des différents sites.

Effectifs enseignants et étudiants

Question 26 : Combien y a-t-il de groupes en simultanée lors d'un cours magistral ?

Lors d'un cours magistral, les étudiants peuvent être tous ensemble en amphithéâtre (2 villes sur 26 ayant répondues) ou répartis jusqu'à 24 groupes (dont 6 en présence physique et 18 en vidéoconférence). La moyenne se situant tout de même à 4-5 groupes en simultanée dont généralement un en présence physique et 3 ou 4 en vidéoconférence.

Question 27 : Combien avez-vous d'étudiants par groupe de TD / ED ?

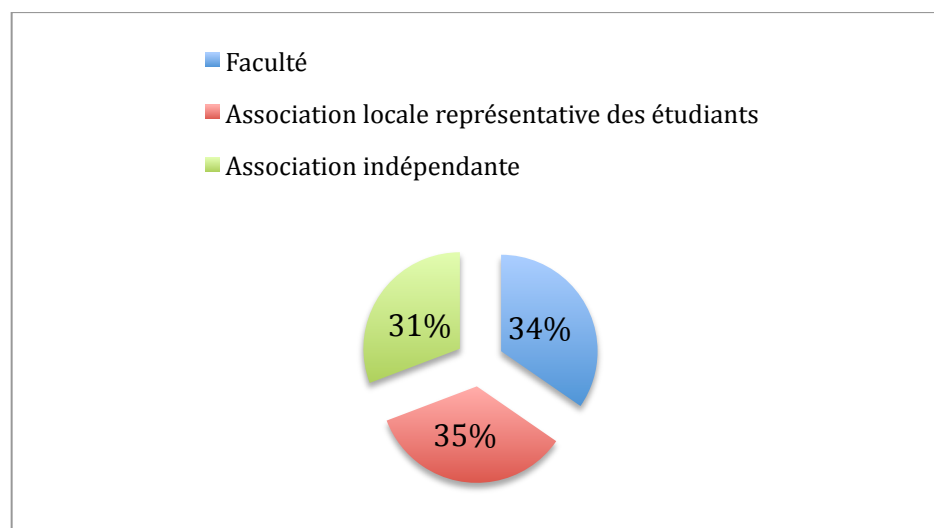
Question doublon.

Question 28 : Combien avez-vous d'enseignants par UE ? Par UFR (si plusieurs UFR) ?

Données non exploitables.

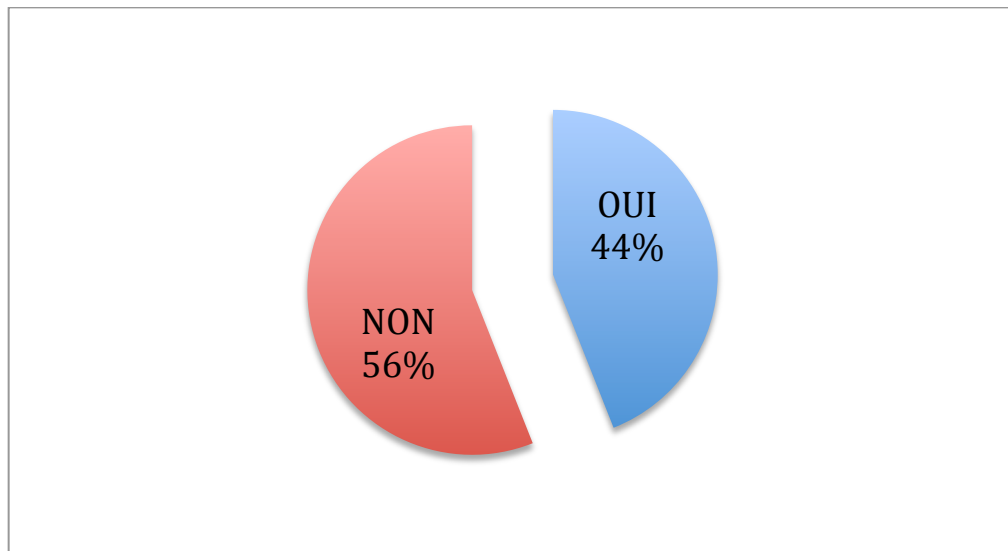
Tutorat et préparations privées

Question 29 : Qui s'occupe du tutorat ? Association étudiante ? Dépendante ou non de la corpo ? Faculté ?



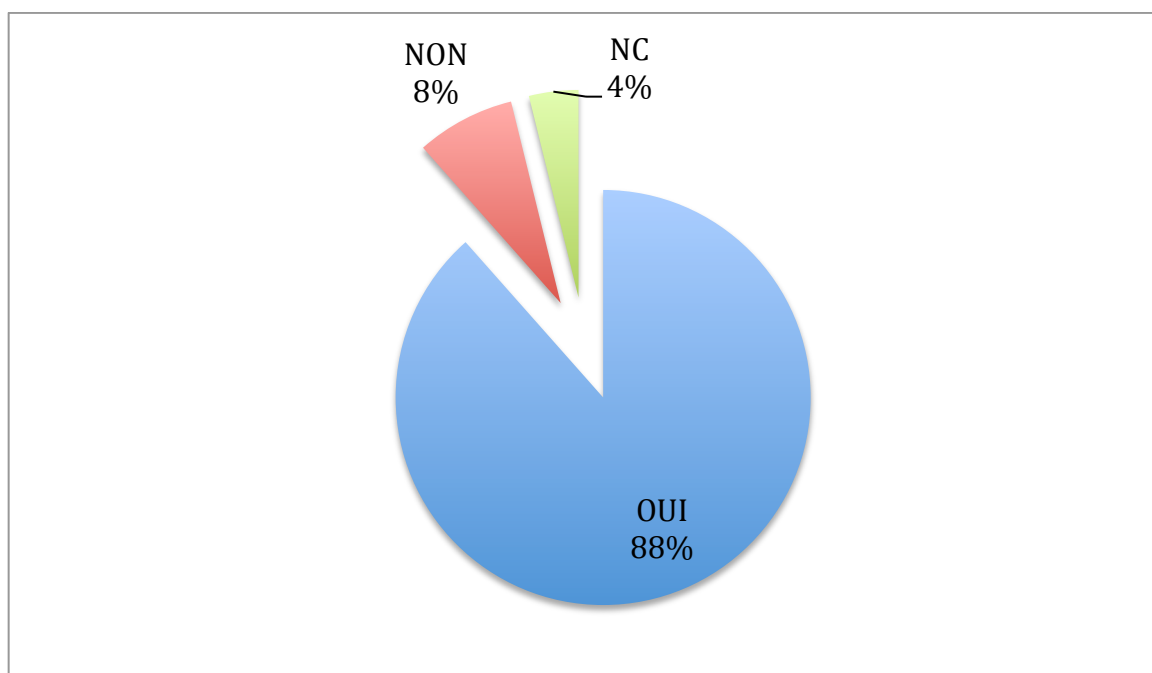
Quand nous parlons d'association indépendante, ceci signifie une association qui ne dépend pas de la faculté et qui n'est pas une des branches de l'association locale représentative des étudiants mais une association à part entière.

Question 30 : Avez-vous des étudiants de toutes les filières pour encadrer ce tutorat ? Si non, quelles filières avez-vous ?

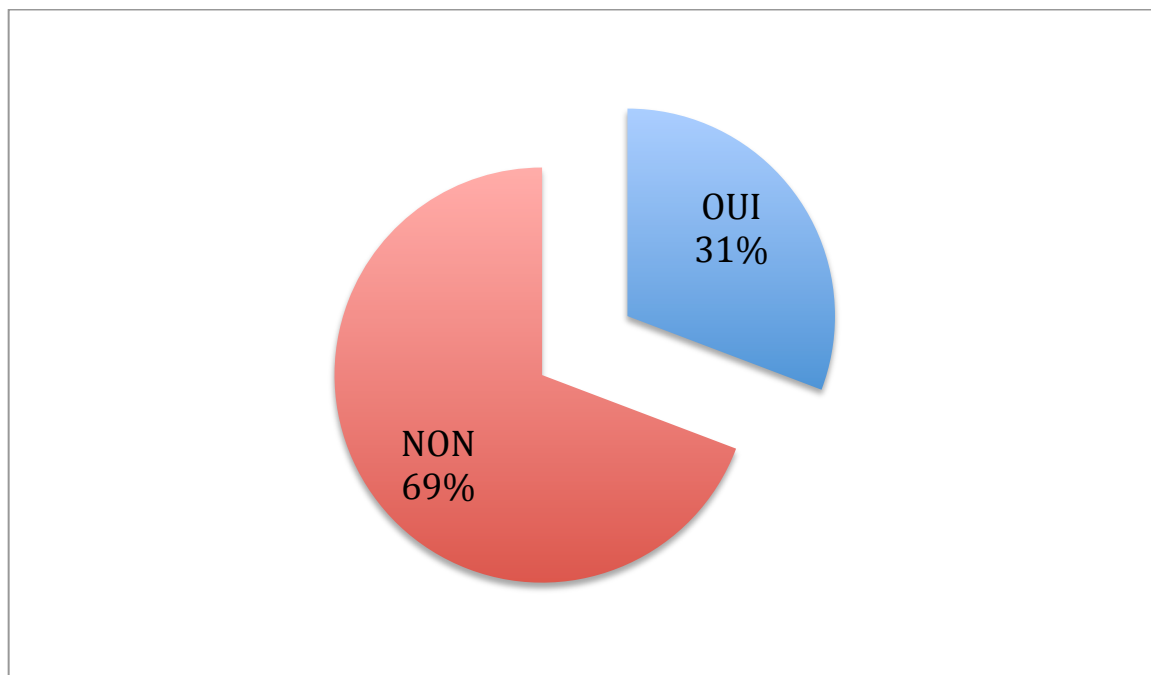


Les filières qu'il manque le plus souvent sont Maïeutique et Masso-kinésithérapie.

Question 31 : Y a-t-il une collaboration entre étudiants et enseignants de l'UFR si ce tutorat est géré par des tuteurs étudiants (relecture de colles...) ?

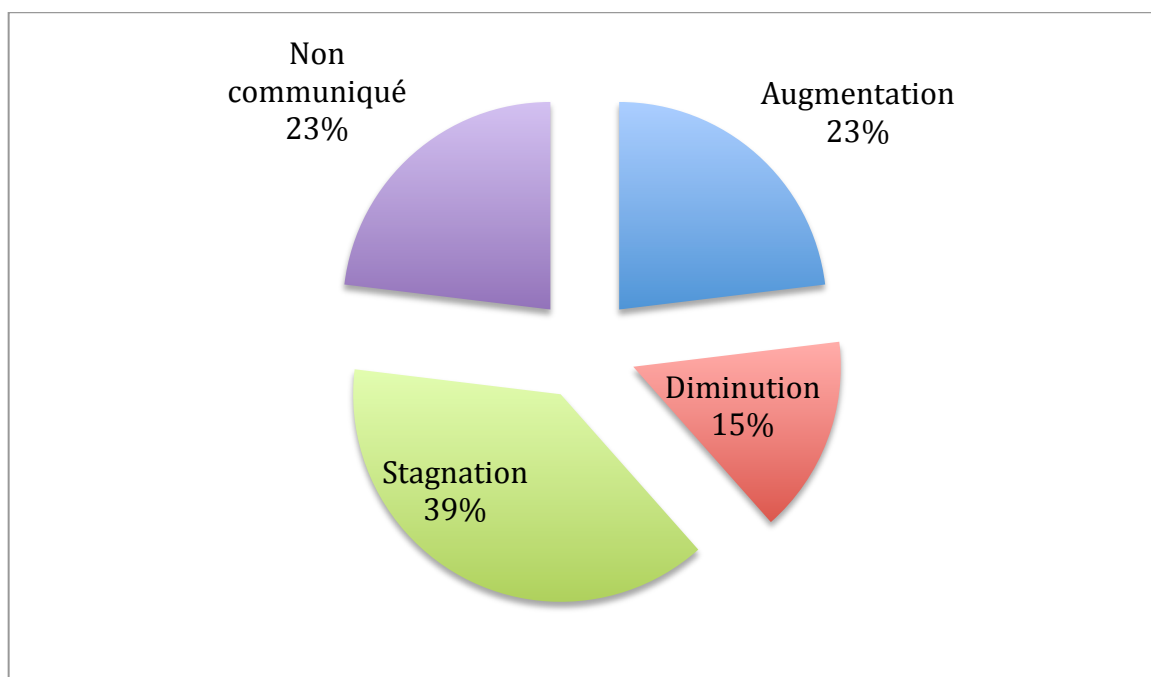


Question 32 : De nouvelles boites privées se sont-elles créées avec l'apparition de la réforme ?



Oui, sur les sites de : Montpellier-I, Nancy-I, Paris-XIII, Rennes-I, Bordeaux-II, Paris-VI, Paris-XI et Toulouse-III.

Question 33 : Les effectifs ont-ils augmenté au sein de ces préparations privées ? Ont-ils diminué ? De combien environ ?

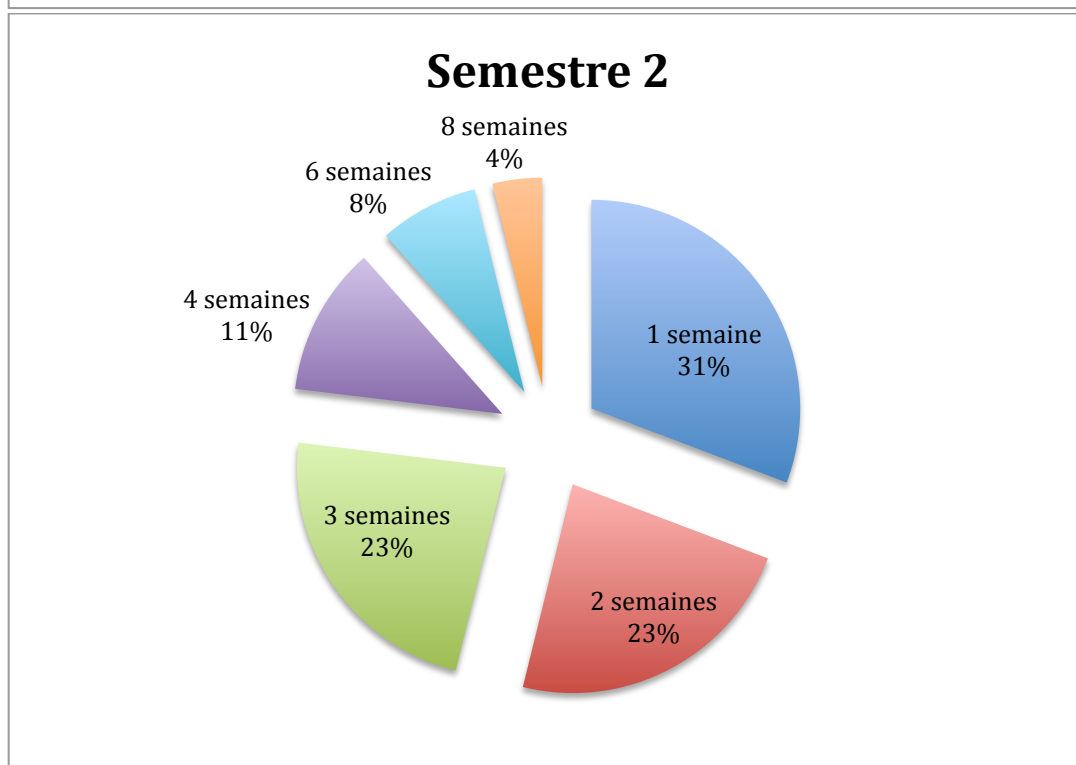
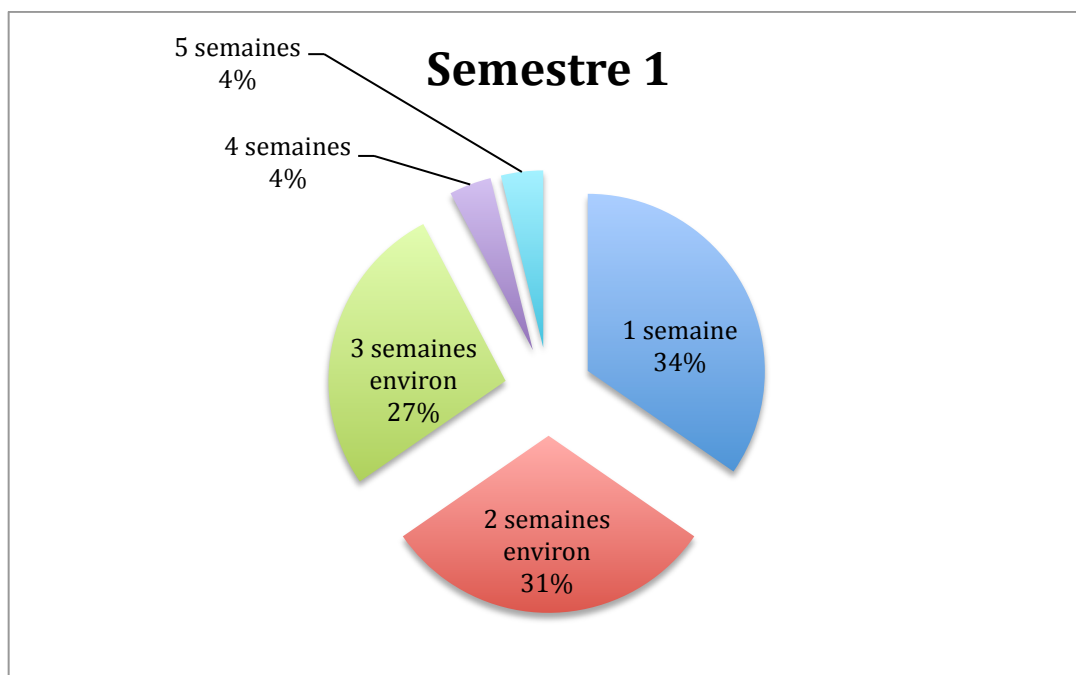


Question 34 : Quel est le prix de ces préparations privées ?

Le prix de ces préparations privées varie de 400 à 10 000 € avec une moyenne aux alentours de 3000 – 4000 €.

Modalités de contrôle des connaissances

Question 35 : Est-il prévu une période de révisions ? Si oui, combien de temps ?

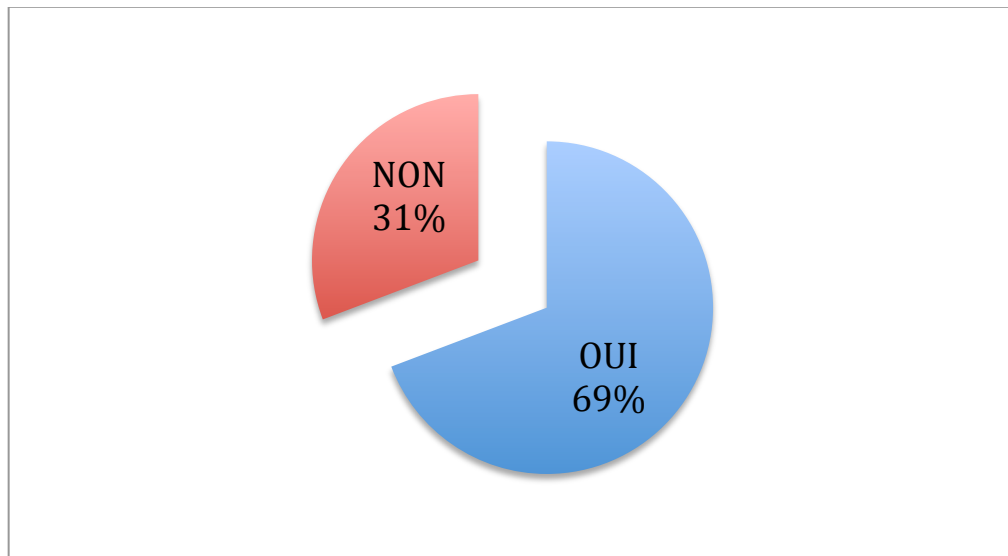


Question 36 : Une deuxième session est-elle prévue ? Si non, pourquoi ? Si oui, à quel moment ?

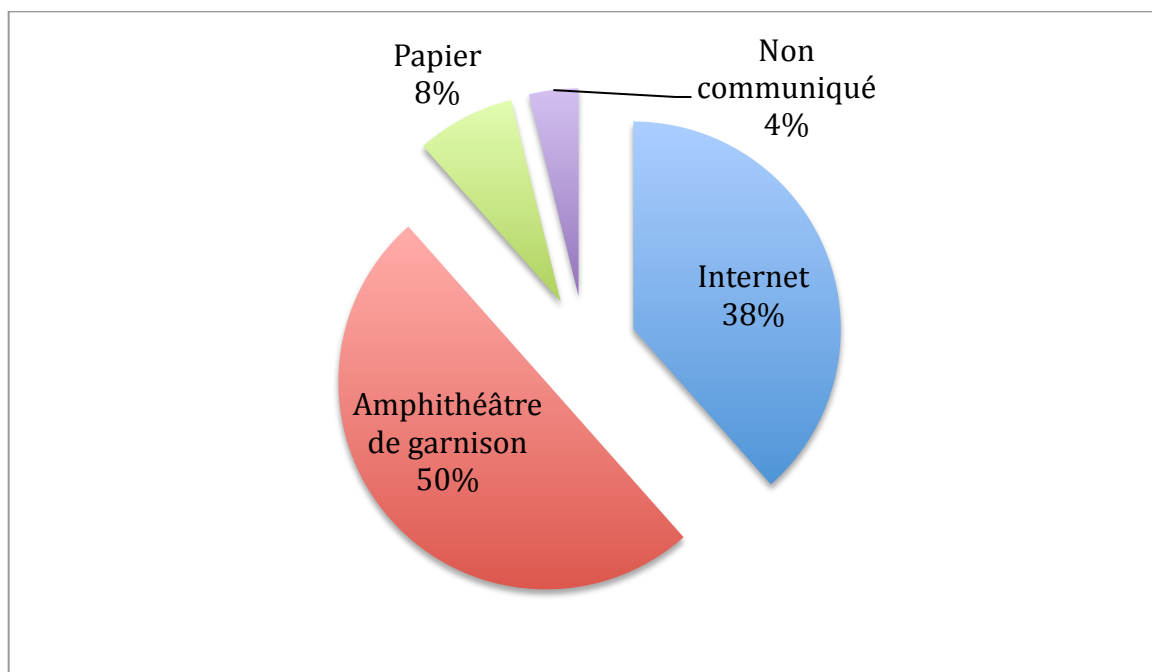
Dans aucune faculté une deuxième session n'est prévue.

Système de choix des étudiants vers la filière souhaitée

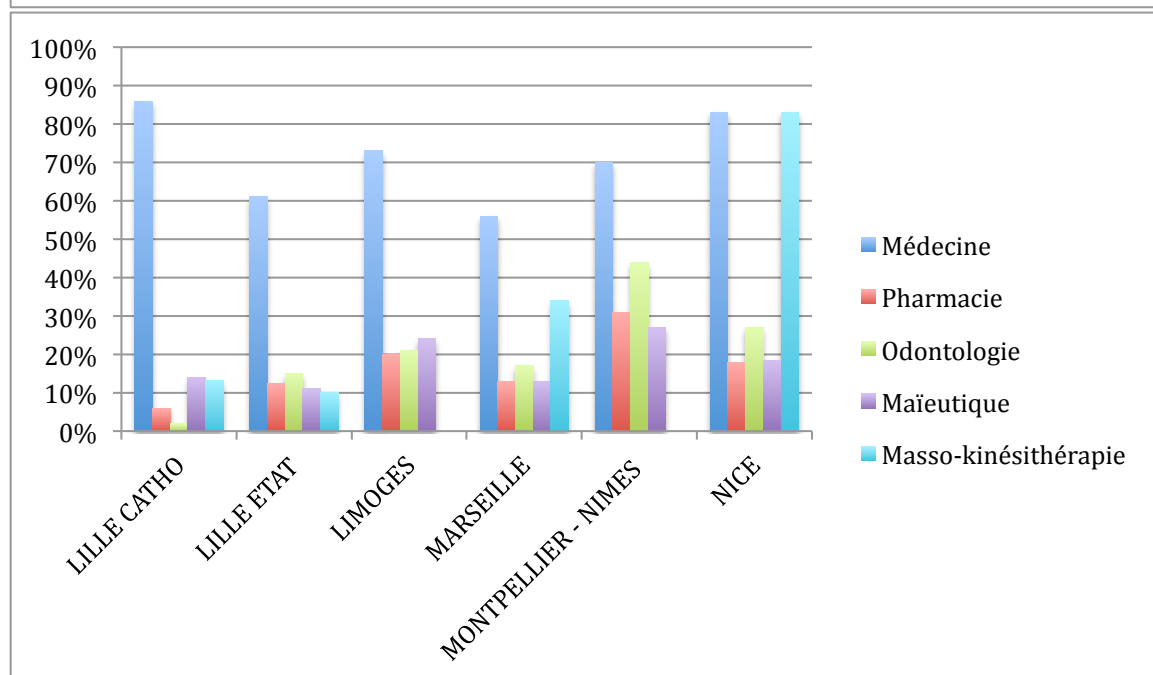
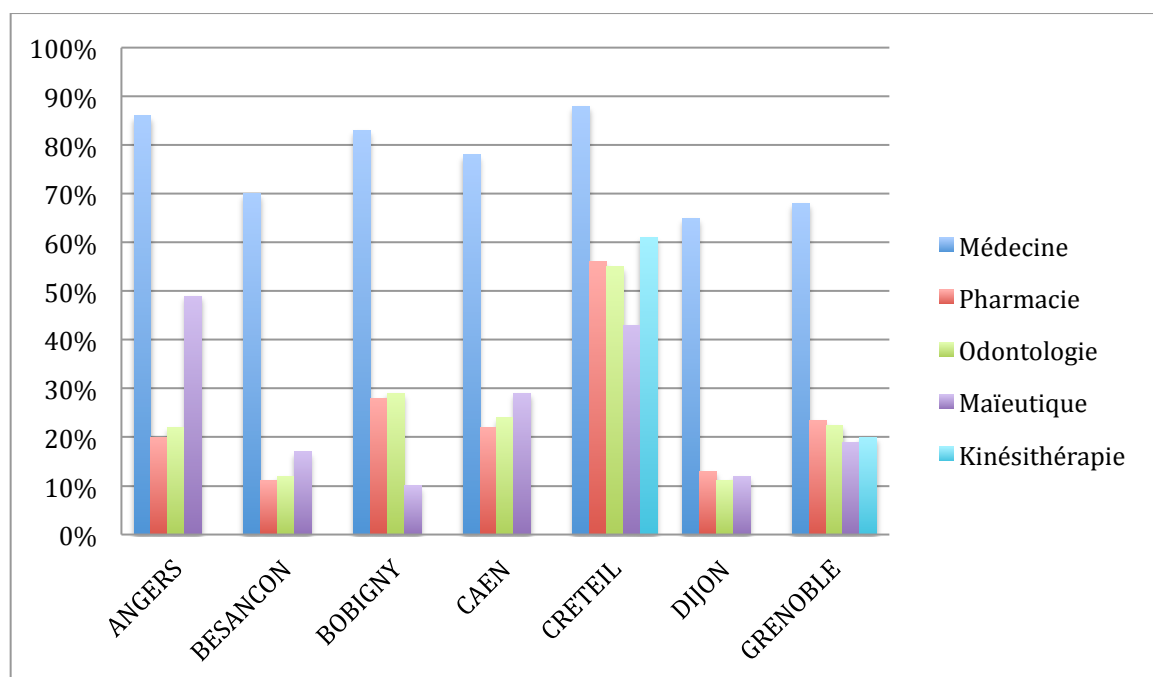
Question 37 : Existe-t-il un préchoix informatique ? Pourquoi ?

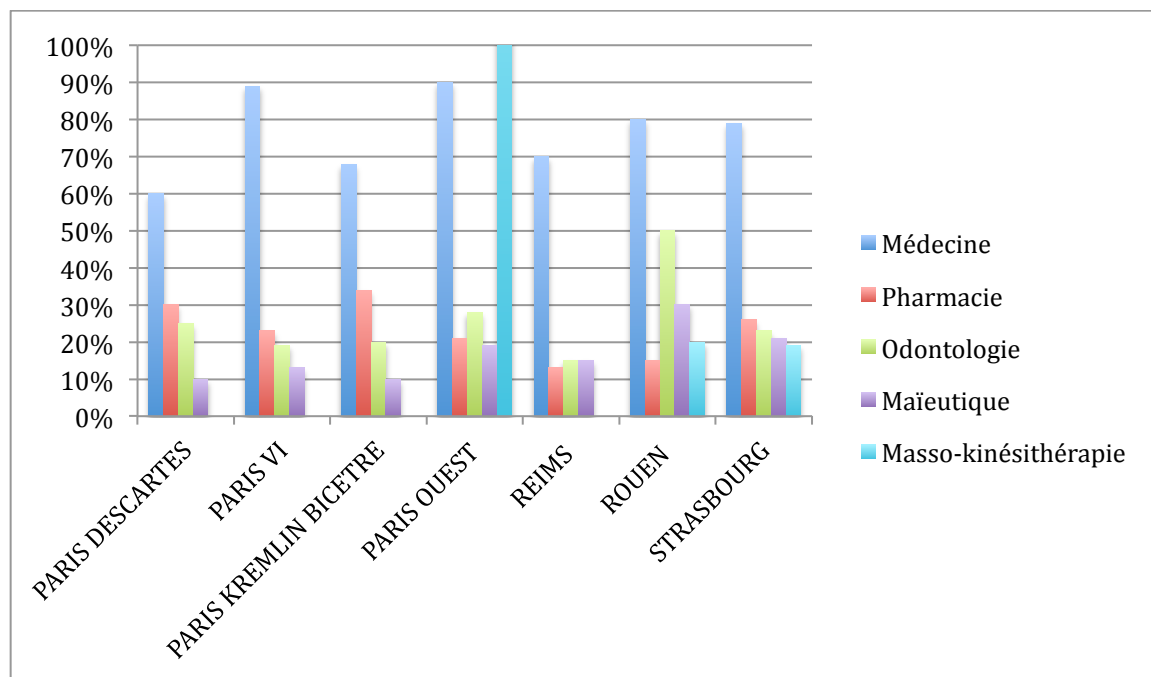


Questions 38 et 39 : La validation du choix final se fait-elle par Internet ? Se fait-elle par un amphithéâtre de garnison ?



Question 40 : Pourcentage d'étudiants présentant le concours dans chaque filière ?





Pour information, la faculté de Paris XII sélectionne la filière « ergothérapie » comprise dans les 61 % d'étudiants en PACES qui présentent le concours kinésithérapie sur le graphique ci-dessus.

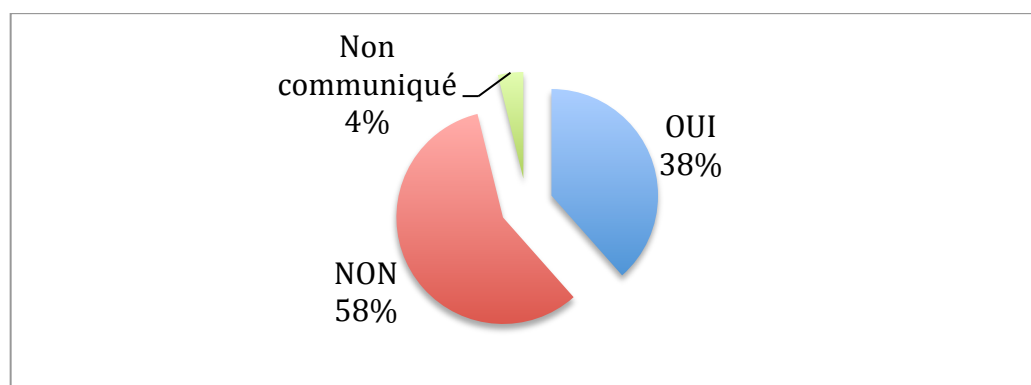
Question 41 : Analyse des CSP (Catégories Socio-Professionnelles) par rapport au choix et réussite (origines sociales) :

Données non exploitables.

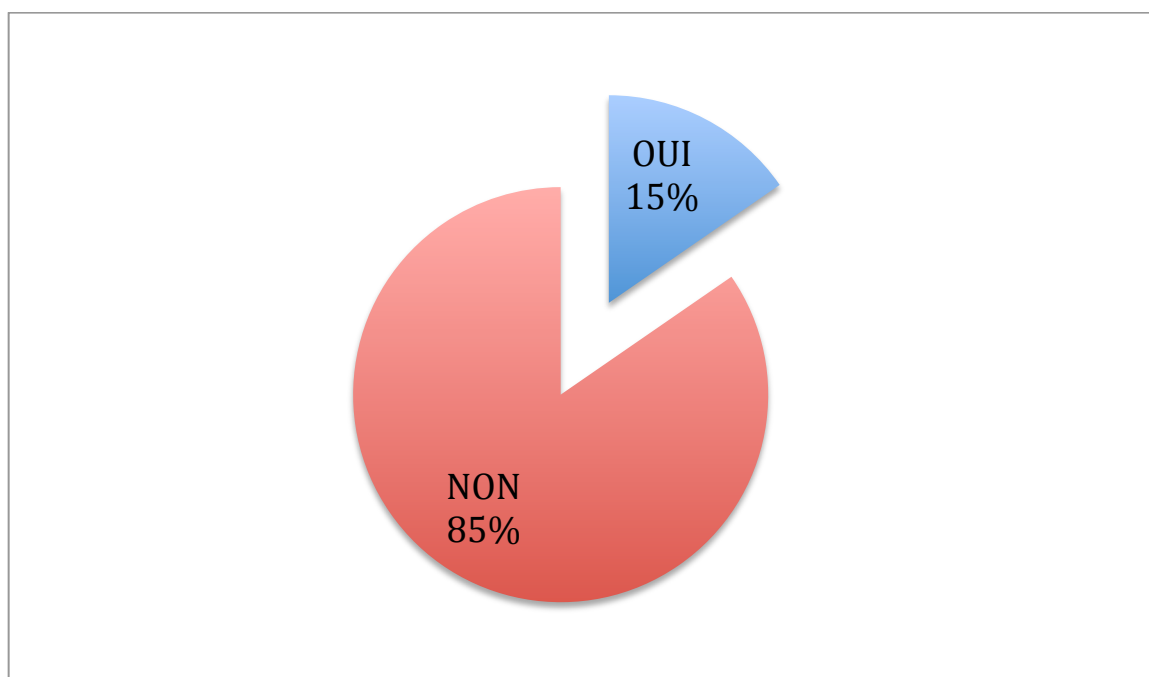
Vie étudiante

Logement

Question 42 : Y a-t-il un nombre de cités universitaires suffisant pour accueillir les étudiants autour du (ou des) site(s) de formation ?



Question 43 : Ce nombre s'est-il adapté avec la mise en place de la PACES ?



Question 44 : Des étudiants de PACES vous ont-ils remonté des difficultés de logement à la rentrée ?

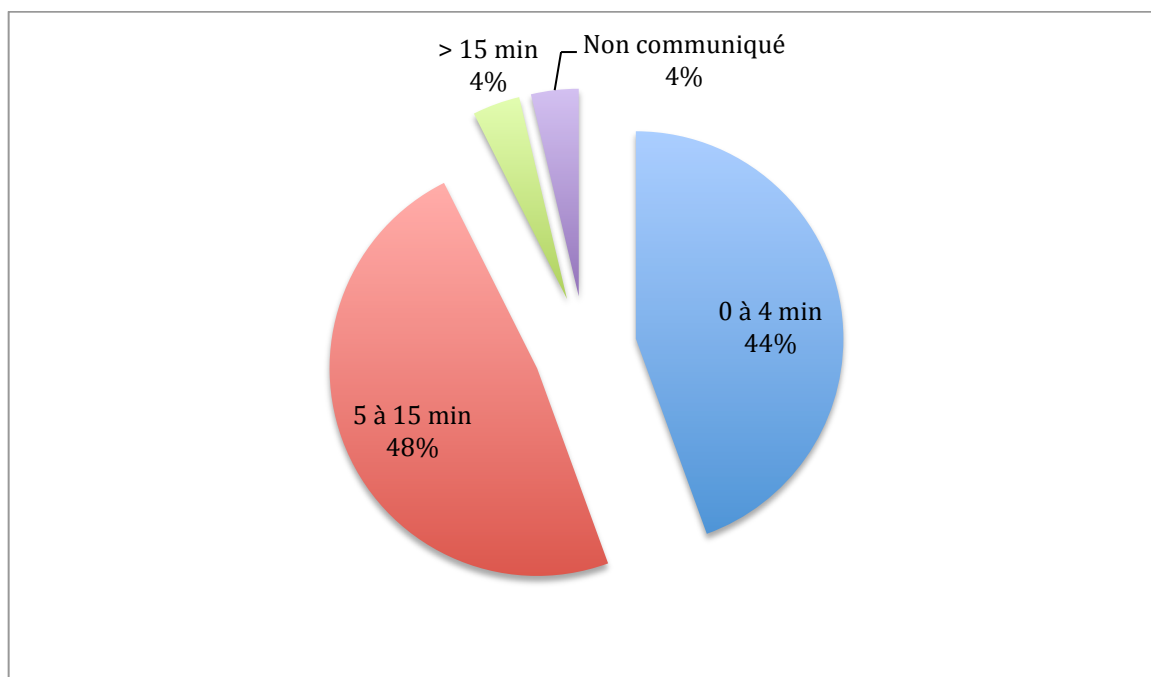
Données non exploitables. Les étudiants entrant en PACES ne connaissant pas le milieu de l'Enseignement supérieur et les associations d'étudiants (BDE, tutorats) ; les étudiants ne nous font pas à ce stade-là des remontées de ce type.

Accès au restaurant universitaire

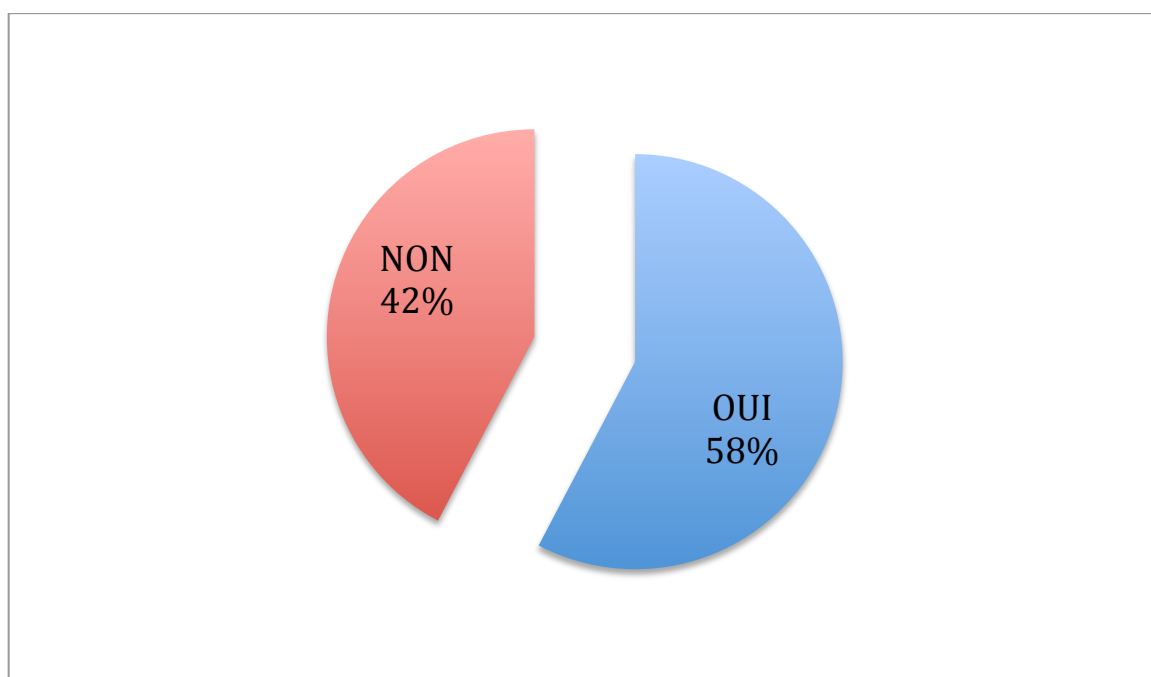
Question 45 : Combien de sites de formation des PACES sont proches d'un restaurant universitaire ?

Résultats à coupler avec la question suivante mais dans la majorité des UFR, les sites de formation sont proches d'un restaurant universitaire soit de 0 à 30 minutes de transport. Rares sont les sites de formation ne disposant pas d'un restaurant universitaire.

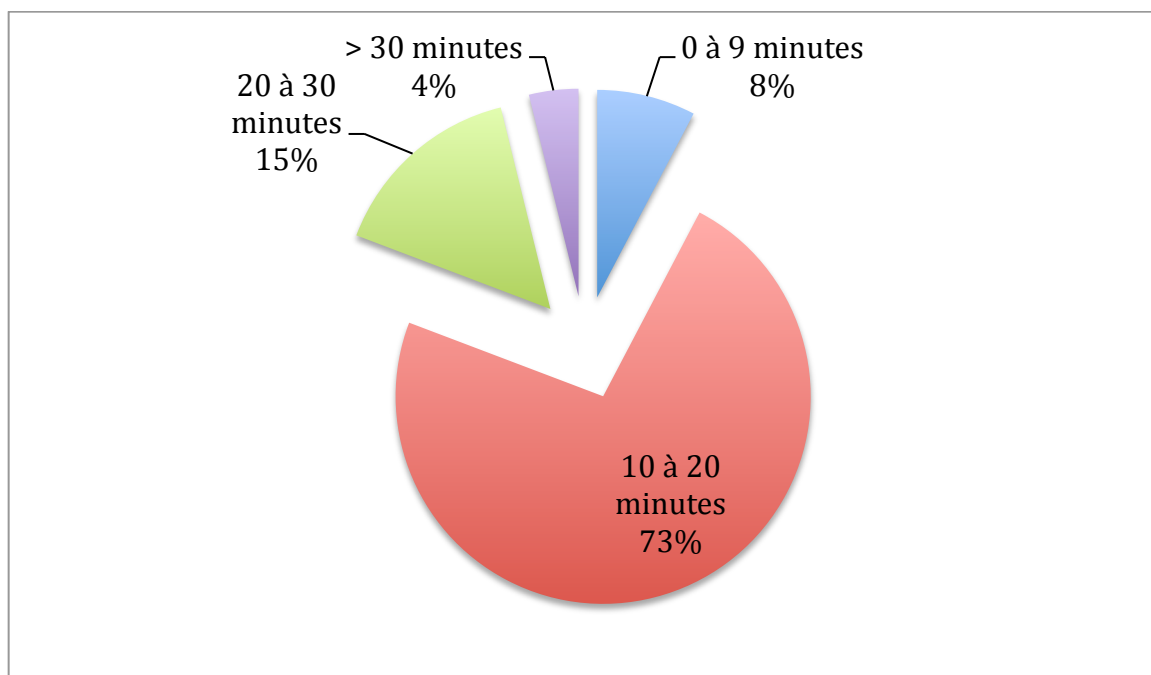
Question 46 : Temps d'accès au RU le plus proche.



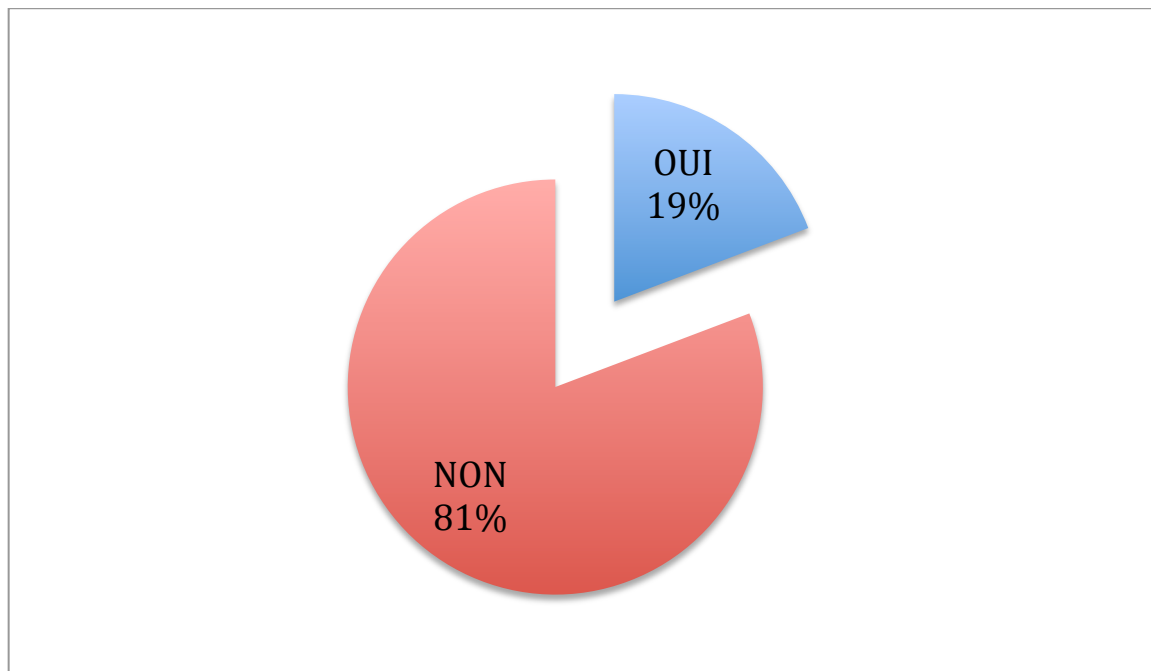
Question 47 : Y a-t-il suffisamment de places disponibles pour tous les étudiants ?



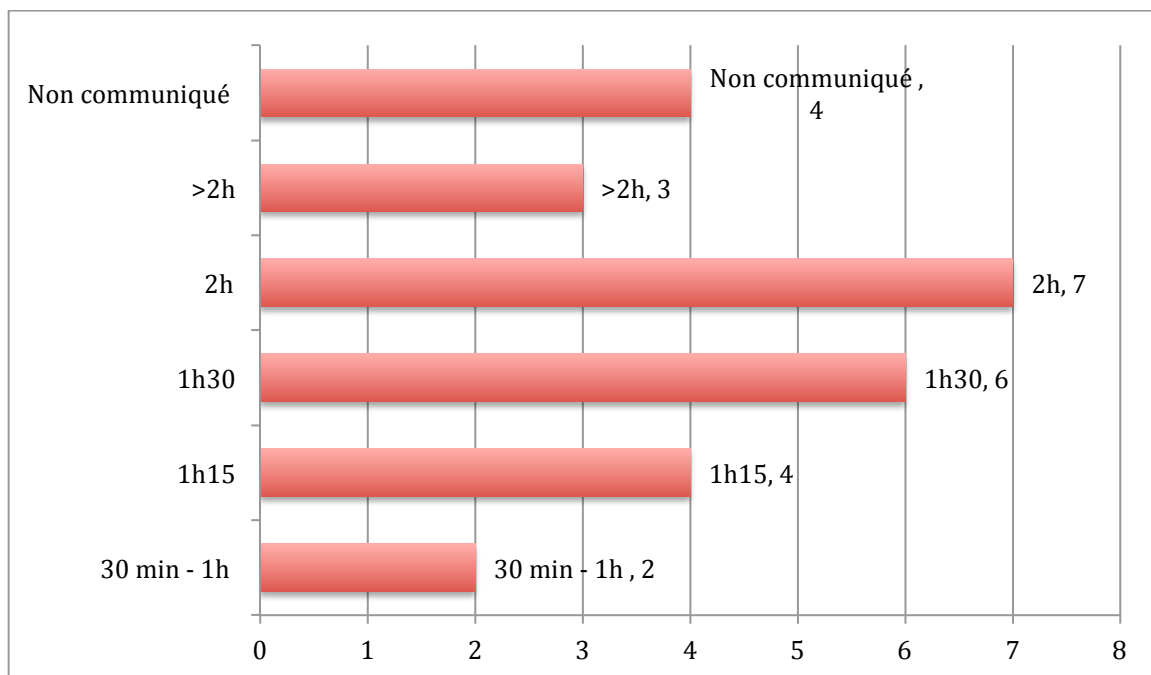
Question 48 : Quel est le temps d'attente pour déjeuner ?



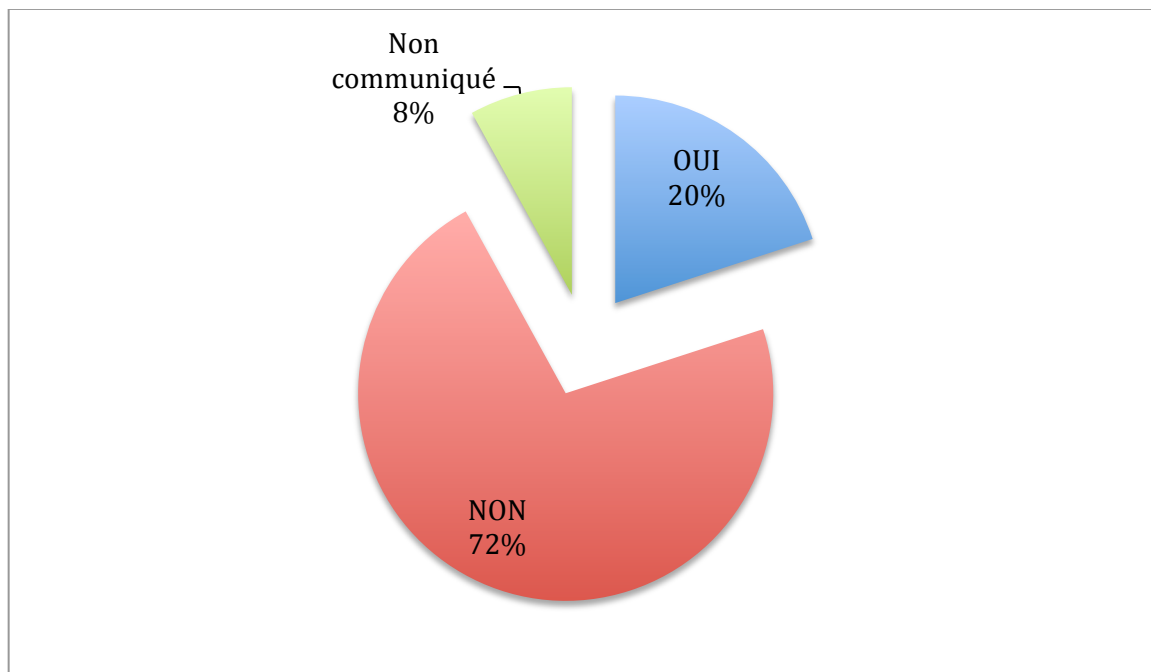
Question 48bis : A-t-il augmenté ?



Question 49 : Combien de temps laisse la faculté aux étudiants en PACES pour déjeuner ?

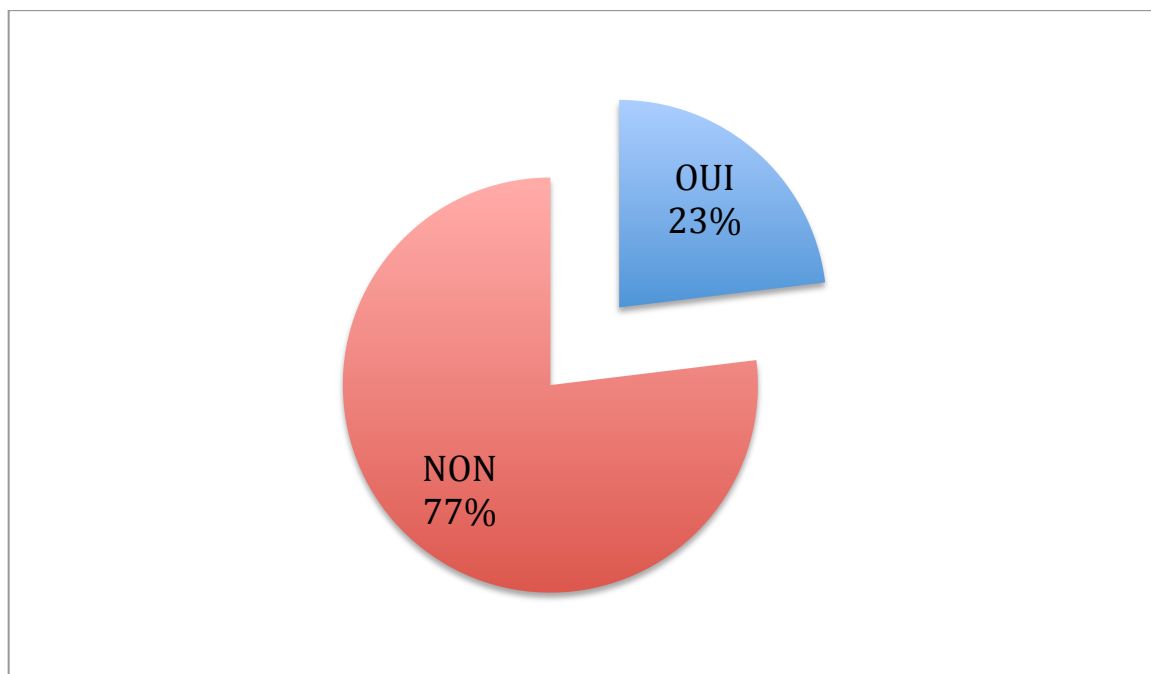


Question 50 : Une augmentation des capacités d'accueil en terme de restauration universitaire a-t-elle été envisagée par les CROUS ?

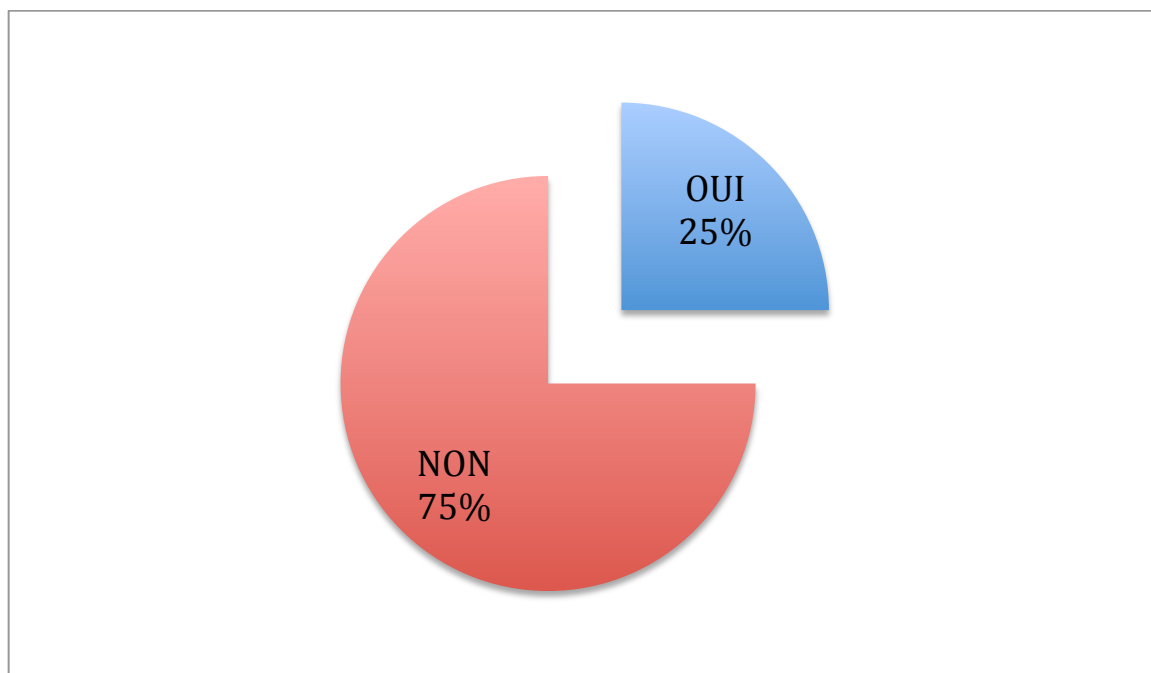


Accès à la bibliothèque universitaire.

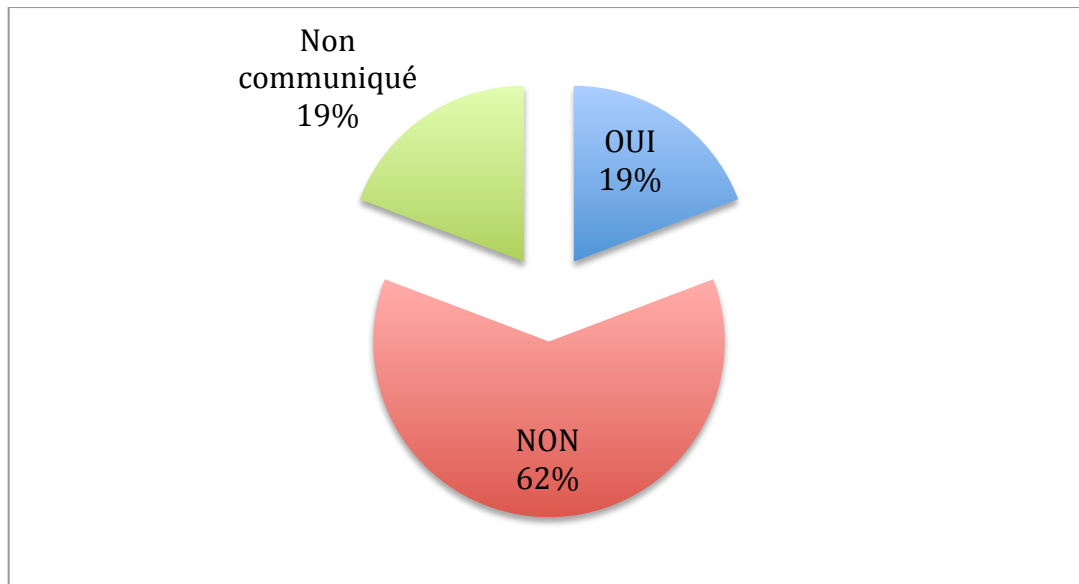
Question 51 : Y a-t-il eu une restructuration de la (des) bibliothèque(s) universitaire(s) suite à la mise en place de la PACES ?



Question 51bis : Si non, est-ce prévu ?



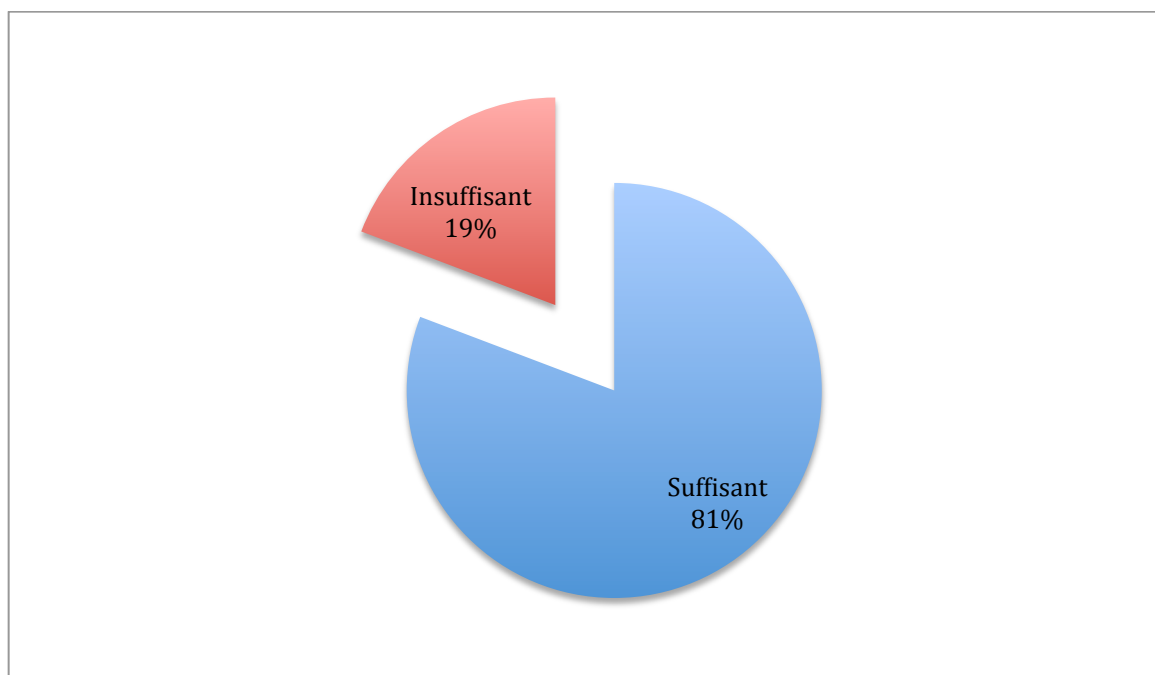
Question 52 : Quel est le nombre de places disponibles dans cette BU (en ce qui concerne le travail personnel, hors salles de lecture...) ? Est-il suffisant ?



Question 53 : Quels sont les horaires d'ouverture de la BU ? Ont-ils été élargis ? Si oui, de combien ?

La grande iniquité entre les sites de formations sur ce domaine ne permet pas une restitution lisible.

Question 54 : Le nombre d'ouvrages à consulter ou à emprunter est-il suffisant ? Un manque prégnant se fait-il ressentir notamment depuis la réforme ?



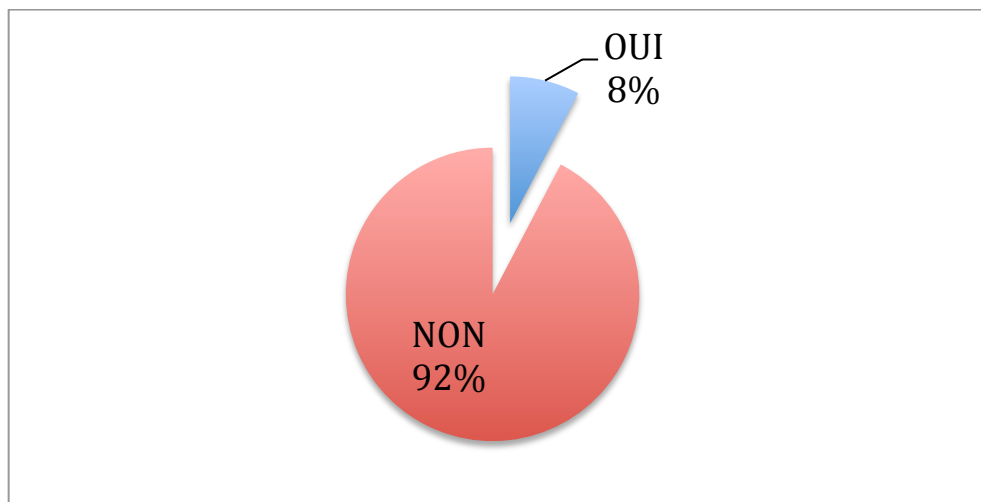
Le manque de livres que nous pouvons rencontrer dans 19 % des bibliothèques universitaires n'est généralement pas lié à la mise en place de la réforme.

Accessibilité au(x) lieu(x) de formation

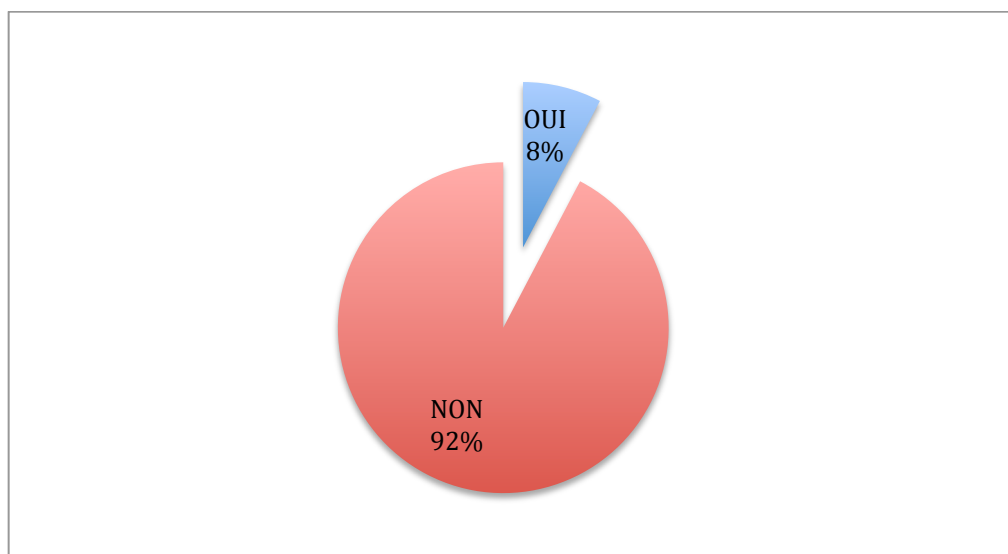
Question 55 : Quels sont les moyens de transport en commun possibles pour accéder à chaque site ?

Nous constatons que la plupart des sites de formation pour les étudiants en PACES dans les différentes villes sont desservis par des bus, métro ou encore tramway.

Question 56 : Y a-t-il suffisamment de places de parking disponibles suite à la rentrée PACES ?



Question 57 : Est-il prévu de l'agrandir ?



Question 58 : Y a-t-il des moyens de transport pour se déplacer entre les différents sites (si les cours ont lieu à plusieurs endroits différents) ? Si oui, lesquels ?

Comme nous l'avons expliqué à la question 55, nous constatons que la plupart des sites de formation pour les étudiants en PACES dans les différentes villes sont desservis par des bus, métros ou encore tramways. Par conséquent, les étudiants quand il y a plusieurs sites de formation n'ont pas de difficultés à se déplacer en transport en commun. Cependant, il faut noter que le temps de trajet est très variable et c'est là que se pose le vrai problème notamment d'iniquité entre les étudiants qui changent de site et se déplacent et ceux qui n'ont pas à le faire.

Orientation et réorientation

Question 59 : Y a-t-il des salons étudiants dans votre ville ?

Il y a des salons étudiants dans toutes les villes où sont présentes des facultés de médecine.

Question 60 : Quelles sont les informations communiquées lors de ces salons ? Via quels moyens de communication (conférence, plaquette...) ?

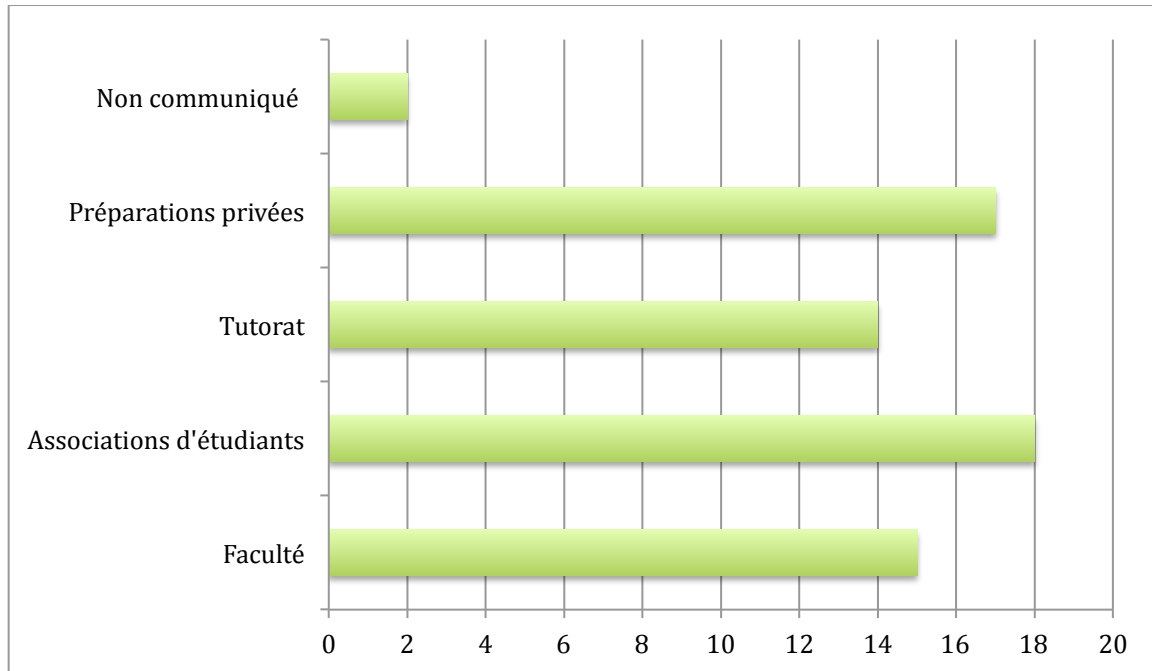
Les informations principales diffusées lors de ces salons sont :

- présentation du programme PACES et organisation de l'année ;
- présentation du tutorat, de l'administration, des professeurs ;
- organisation des études médicales, pharmaceutiques, de maïeutique, de kinésithérapie, d'odontologie et des différents cursus.

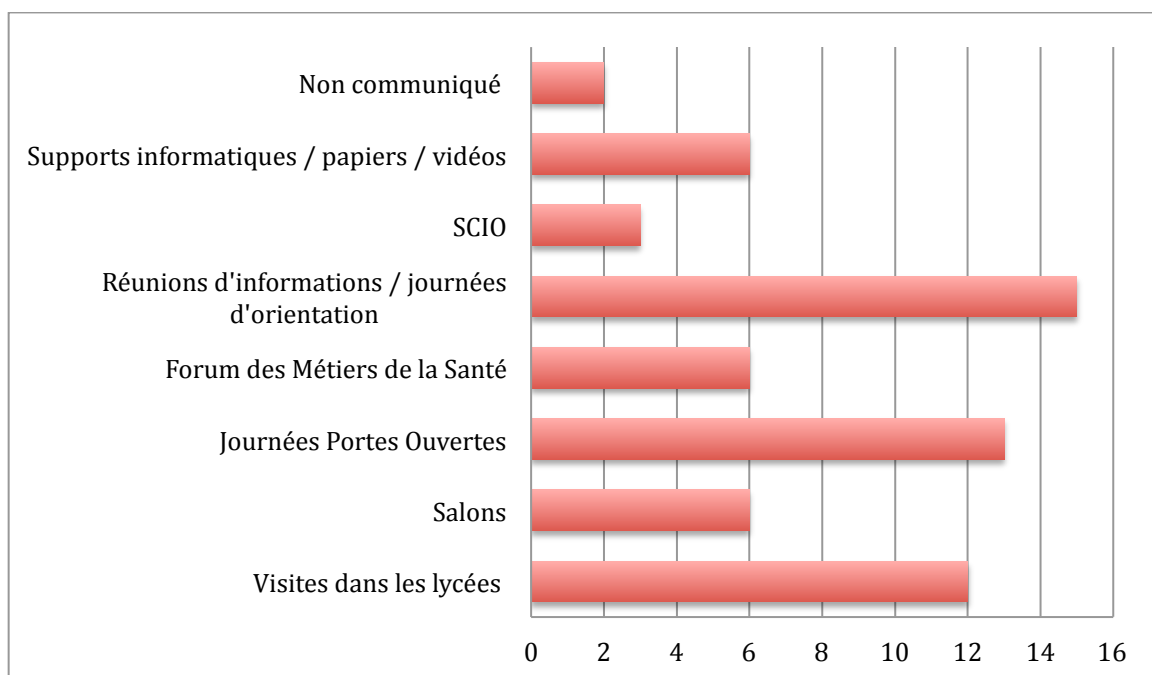
Les moyens de communication majeurs utilisés sont :

- conférences,
- plaquettes,
- flyers,
- guide de la PACES,
- stands,
- temps de réponse aux questions.

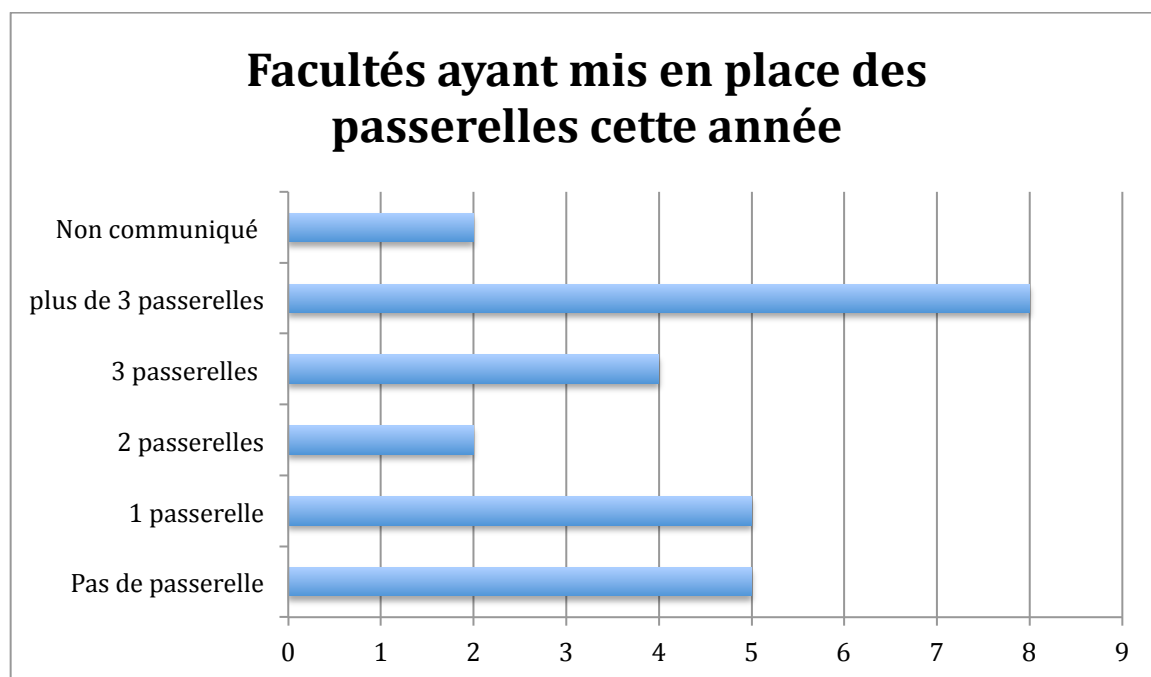
Question 61 : Qui est présent ? Faculté ? Association d'étudiants en médecine, en pharmacie, en dentaire, en sage-femme et en kinésithérapie ? Tutorat ? Préparation privée ?



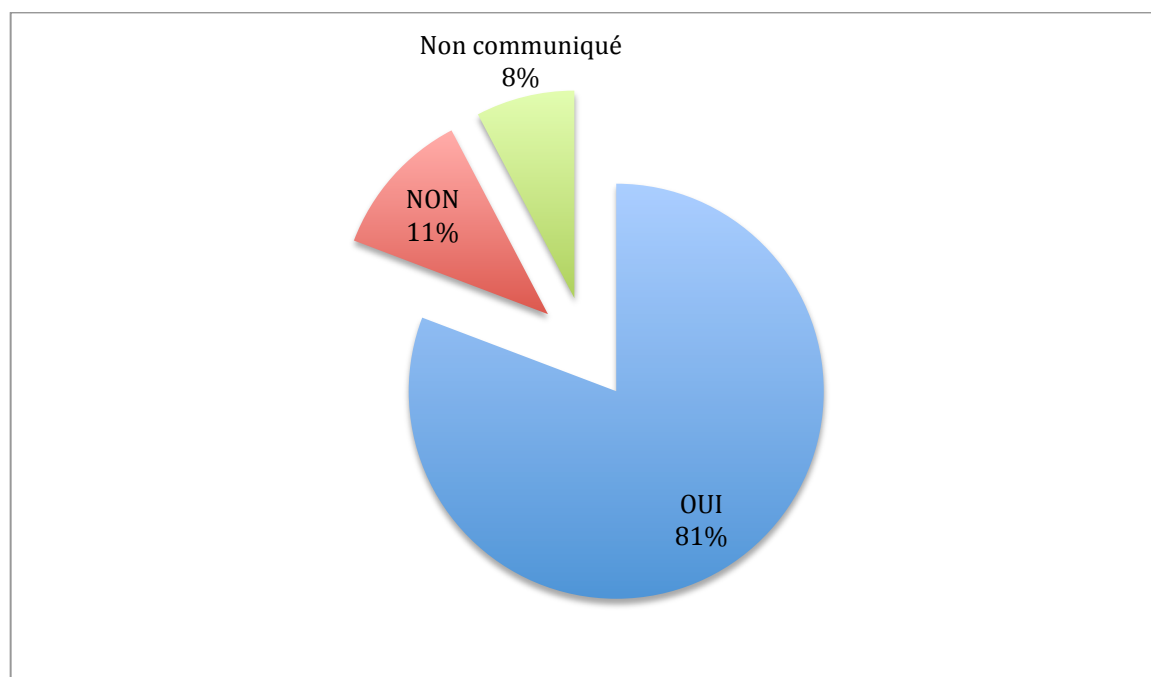
Question 62 : Quels sont les moyens mis en place chez vous pour aider l'orientation des lycéens et des PACES (vers l'une des 5 filières) ?



Question 63 : Quelles sont les possibilités de passerelles déjà existantes sur vos villes ?



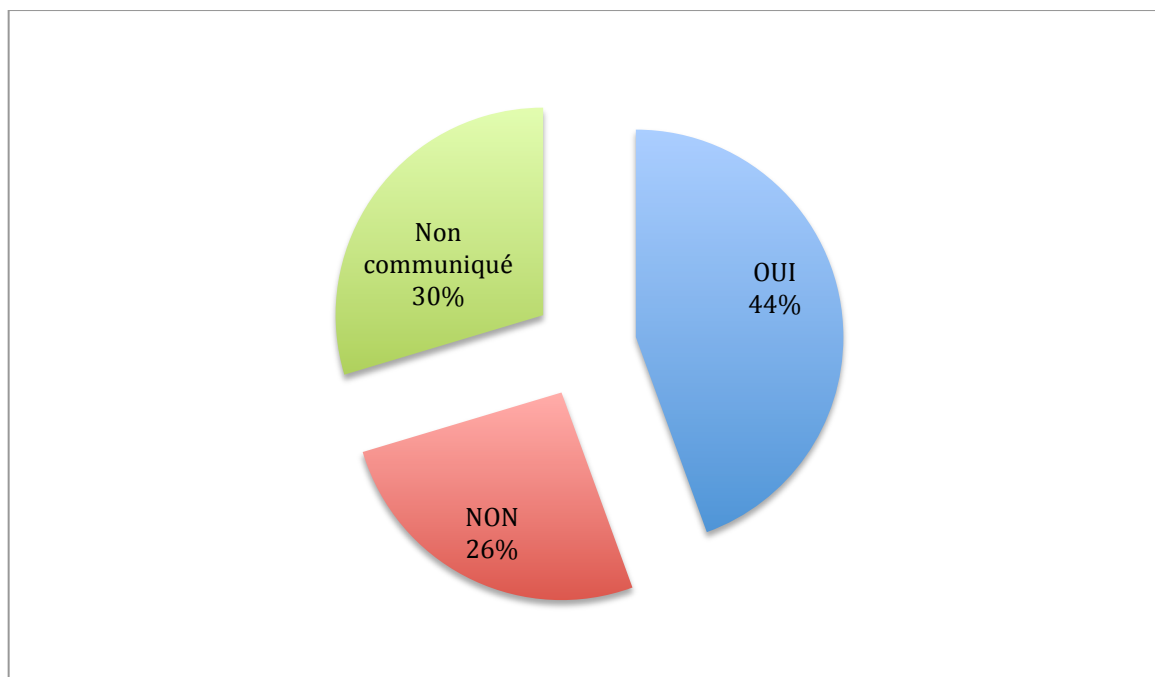
Question 64 : L'université informe-t-elle les étudiants souhaitant ou devant se réorienter sur les cursus alternatifs disponibles ? Si oui, sous quelle forme ? quand ?



Cette information se fait majoritairement lors de la rentrée ou après la première session de concours.

Elle se déroule sous différentes formes : conférences en amphithéâtre majoritairement (13 villes sur 26 sondées), lors de forums mais encore à travers une information sur le site internet, par mail, par les SUIO.

Question 65 : Si non, les associations étudiantes pallient-elles ce manque ? Comment (Forum des métiers de la santé...) ?



Les associations pallient ce manque en organisant des Forums des Métiers de la santé, des conférences en amphithéâtre ou encore en éditant des guides, plaquettes et documents papiers sur les voies d'orientation et de réorientation.

Moyens déployés par l'UFR et l'Université pour la PACES.

Question 66 : A combien s'élèvent les subventions octroyées par le Ministère à votre université pour la mise en place du plan réussite en licence ? Comment est fléché ce budget (prime aux enseignants, amélioration du parc informatique, réfection des salles de formations, frais de fonctionnement administratif...) ?

Données non exploitables.

Question 67 : A combien s'élèvent les subventions octroyées par l'Université pour aider vos UFR Médecine / Pharmacie dans la mise en place de la PACES ?

Données non exploitables et souvent non communiquées par les facultés.

Question 68 : Votre UFR a-t-elle du engager des moyens supplémentaires pour cette PACES (matériels, humains...) ? Si oui, quels sont-ils ?

Données non exploitables.

Question 69 : A combien s'élèvent les dépenses supplémentaires de vos UFR Médecine et Pharmacie suite à la mise en place de ces moyens ?

Données non exploitables.

CONTRIBUTION
PREMIERE ANNÉE COMMUNE
AUX **ÉTUDES DE SANTÉ**

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - Fax +33 1 40 33 70 71

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFJ, membre de l'ESU et du CNAJEP